

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
E.-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

LE DEVOIR

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, vendredi 9 janvier 1931

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME

TELEPHONE: HARBOUR 1241*

SERVICE DE NUIT:

Administration: HARBOUR 1243

Rédaction: HARBOUR 3679

Gérant: HARBOUR 4897

Le péril qu'on ne sent plus

Dans une pharmacie montréalaise, ces jours-ci. Un jeune homme, assez pauvrement vêtu, âgé d'une vingtaine d'années, se présente au comptoir. Au commis, il demande un mélange d'aconit et de chloral hydraté. Il donne les quantités exactes, tenant à la main un billet de banque. — "Vous avez une ordonnance de médecin?" demande le commis; "il en faut une, il s'agit de drogues qu'on ne peut vous préparer sans ordonnance." — Je n'en ai pas; mais qu'est-ce que cela fait? Je paierai ce que ça vaudra; donnez-moi ça, vous me rendrez service. — Vous rendre service en vous donnant du poison? — Oui, service; je suis fatigué de la vie, je n'ai pas de travail, il me reste un peu d'argent, je veux mourir tranquillement et j'ai lu quelque part qu'avec cette préparation, la mort est douce. — Mais où avez-vous pris ces détails? — J'ai lu cela hier dans un journal; il paraît qu'à Londres un médecin, il n'y a pas longtemps, s'est suicidé en absorbant ce mélange. Il est mort sans douleur, il l'a même écrit avant de partir; j'ai cru que vous auriez la charité de me vendre la préparation qui a libéré de la vie. J'aurais bien payé. J'ai fait erreur. Bonjour." Et le jeune homme sortit.

"J'ai lu cela dans un journal..." Suggestion mauvaise du journal à un esprit affaibli par le découragement, influence puissante pour le mal de l'information sensationnelle d'une presse populaire, — de celle que le public veut, dit-on, que certains entrepreneurs en journaux lui donnent, ainsi que s'en vantait il y a quelque temps en public, avec l'inconscience d'un imbécile, un monsieur bien mis et qui n'avait ni menottes aux poings, ni gardien d'aliéné à ses côtés. Cela se fut pourtant imposé...

A London, Ontario, ces jours derniers, la police arrête une fillette de 14 ans et un garçon de 12 ans; ils se sont introduits un de ces dimanches-ci dans un logement et y ont ensemble volé \$70 qu'ils se sont portés. Interrogé, le couple d'adolescents déclare qu'il a imaginé le coup après avoir lu des récits de faits analogues dans des publications américaines qui font spécialité de raconter de ces sortes d'attentats, par des bandes organisées. Un grand nombre de jeunes délinquants, à London comme ailleurs, ont été trouvés en possession de cette sorte de littérature qui pousse au crime par esprit d'imitation. Et les magistrats sont d'avis que là encore il y a incitation au mal, suggestion par l'imprimé.

A Saint-Etienne, en France, il y a quelques mois, une jeune fille de dix-sept ans, déjà dépravée, assassinait sa grand-mère à coups de couteaux, — mettons couteaux au pluriel, car cette fille dut, pour consommer son meurtre, changer six fois de couteau... Le rédacteur d'un quotidien français qui n'a rien de clercal, le *Journal*, constate que cette jeune fille s'est gâtée à lire toutes sortes d'imprimés à bon marché, qui "finissent par tourmenter la cervelle de maintes petites oies".

Hélas! les petites oies ne sont pas seules à se laisser ainsi tourmenter la cervelle par l'imprimé, par des imprimés de toutes les sortes, du journal jaune populaire à l'illustré hebdomadaire rempli de récits fantastiques, où les criminels font figure de grands personnages, de héros de la vie, tandis que les savants, les découvreurs, les grands inventeurs y figurent, — s'ils y figurent, — dans une dépêche de trois lignes sandwichée entre l'affiche du dernier film immoral à vignettes démarquées, pour les dérober à la censure, et la chronique religieuse collée tout près, — ceci faisant passer cela.

Dans l'un des remarquables articles en marge de la réforme de l'enseignement secondaire qu'il a publiés ici même, M. Esdras Mainville a parlé de la presse à sensation qui a complété chez nous, dit-il, "le désarçonnement des intelligences". Et il écrit ces fortes lignes: "Nourrie à la crèche, dépourvue d'esprit public et d'esprit tout court, disposée à toutes les prostitutions, prête à remuer toutes les fanges pour se procurer des sous, cette presse nous aura fait plus de tort que toutes les forces extérieures et toutes les faiblesses intérieures réunies. Ce n'est pas sans effroi qu'on s'arrête à songer que la santé véhiculée par ses larges bouches d'égout constitue toute la nourriture intellectuelle d'une immense partie de notre population..." (Samedi 20 décembre 1930). Ce jugement irréfutable ne rejoint-il pas à vingt-cinq ans de distance cet autre d'un observateur français protestant, auteur d'ouvrages remarquables sur le Canada et les Etats-Unis, et qui disait après un séjour de plusieurs mois parmi nous, vers 1905: "Je crains pour vous votre presse. Si elle n'est pas antichrétienne, elle est pire..."

Dangereuse alors, elle l'est davantage aujourd'hui, car beaucoup de gens qui ne la lisaient pas la lisent maintenant; et elle superpose son œuvre de progressif abrutissement, de lente démoralisation à celle du cinéma américain, dont elle se fait la pourvoyeuse et dont la réclame l'engraisse et l'enrichit, à celle de la radio outre mesure commercialisée, qui gâte le goût et le bon sens et que, pour autant qu'elle y est intéressée financièrement, cette presse défend en même temps qu'elle l'exploite.

Ce jeune homme qui veut s'empoisonner; ces adolescents criminels; cette jeune personne qui joue du couteau, voilà quelques-uns des produits de l'imprimé fait pour de l'argent, de ces publications dont la fin, c'est d'abrutir ceux qui les lisent, d'enrichir ceux qui les commanditent. Pouvoir immense et louche du caractère d'imprimerie au service de malfaiteurs publics, — pouvoir devant lequel tant d'honnêtes gens sont eux-mêmes incapables de réagir désormais, parce qu'ils ont été englués de la bave de cette presse, comme la victime du boa constrictor, hypnotisée et qui se laisse englober sans sursauter, se défendre, crier seulement...

Georges PELLETIER

L'actualité

La télévision

Une dépêche de Chicago raconte la première épreuve d'une découverte. Il s'agit, en réalité, d'une étape importante dans le développement d'un nouveau procédé. Mais les agences de presse ont horreur de tout ce qui n'est pas flamboyant, et, faute de pouvoir inventer autre chose, elles font du neuf avec du vieux. Il y a, en effet, des mois, voire des années, qu'on nous a parlé des premières expériences en télévision. Cette fois, il s'agissait non pas seulement de projeter une image au loin, mais une image sonore ou parlante avec plusieurs personnages. Voilà ce qui est vraiment innovation. On a bien transmis, si notre mémoire ne nous fait défaut, un personnage discorant, mais jamais une scène à plusieurs acteurs.

Ce qui a frappé le chroniqueur de la Presse associée américaine, témoin de l'expérience pour le compte de son agence, c'est l'extrême complication des appareils et le luxe de précautions qu'il a fallu prendre pour atteindre à une démonstration relativement heureuse. Les invités devaient enjambrer des machines sinistres pour gagner leur place. On jouait une fantaisie dont le titre peut se traduire: Le Faiseur de rêves. Des trois personnages deux hommes et une femme — soit Pierrot, Pierrette et le faiseur de rêves — les deux hommes devaient jouer sur leurs bas, la femme portait des sandales à semelles flexibles. Les costumes étaient de coton souple sans le moindre empois. Pourquoi ce luxe de précautions? Parce qu'il s'agissait de projeter une image à une distance de plusieurs centaines de mètres, si l'on peut dire. Au microphone était impartie une telle puissance qu'un éternuement discret, dit le

chroniqueur, eût fait l'effet d'une fabrique de dynamite faisant explosion, que le craquement des souliers de cuir eût éclaté comme un coup de canon et que le froissement de la soie eût fait le tapage d'un poulailler glouissant.

Le rendement n'a pas été parfait. Sur l'écran passaient souvent des barres horizontales striant l'image. Ces barres pourraient être éliminées, affirment les inventeurs qui demandent que l'on accorde à la science le temps de se retourner.

Mais la démonstration, tout de même concluante, a prouvé que la télévision est un fait accompli et on peut être sûr qu'on n'attendra pas la perfection pour mettre sur le marché des appareils télévisuels.

Les tâtonnements du début seront vite franchis. Et on arrivera à une perfection relative dans la transmission, comme c'est le cas aujourd'hui pour la radiodiffusion, que l'on peut dire parfaite, aussi parfaite que la téléphonie avec fil, dans un rayon d'au moins cent milles. Les jours où l'atmosphère s'y prête — et c'est quotidien depuis un mois ou plus — la réception est excellente à cinq cents milles ou même davantage, puisque les postes de Chicago reçoivent tout aussi bien que ceux de New-York. La radio dit-elle s'arrête là, à considérer qu'elle a touché le but suprême, que la réalisation n'en sera pas moins excessivement intéressante. Ce qui nous garde de nous pâmier d'admiration, c'est que les perfectionnements sont venus par insensibles étapes.

Désormais, nous sommes moins préoccupés de la qualité du rendement que de la qualité de ce qui est rendu. Rien n'a progressé plus rapidement que la stupidité des programmes de la radio, prostituée du commerce des sa naïveté. Il n'y a pour contester ce fait évident à toutes les oreilles que ne bouche pas le tampon du préjugé, que les intéressés. Sauf quelques rares aubaines, telle la Slumber hour, qui nous vient de New-York, chaque soir, la radio nous est une souffrance. On a beau chercher de poste en poste, on est dans la situation de ce pêcheur qui a tellement perfectionné ses engins de pêche qu'il est sûr de toujours prendre quelque chose, mais qui n'attrape que du crapet ou du saumon, quand il cherche le doré ou l'achigan.

De plus, à part le jazz et d'affreux programmes commerciaux sans tenue, présentés par des annonceurs qui ne savent si l'anglais ni le français (quand il s'agit de Montréal) l'impudeur des politiciens nous vaut en temps électoral et même hors ce temps des discours que l'on n'est certes pas contraint d'écouter, mais qui endormissent parfois un joli concert vocal, même avec un appareil très sélectif. (Il nous semble que tout récemment on donne des licences à nos postes locaux. L'un a toujours eu une bonne partie du cadran — et qu'ils prennent plus que la part qui leur revient. L'air pagnierait, surtout à onze heures, quand on peut jouir de ce concert de New-York donné par une petite symphonie magnifique même si parfois la musique est banale, à ce qu'on ordonne nos joueurs de jazz à la partition congrue. Le jazz ne peut jamais plaire à des oreilles normales. Il n'est pas fait pour les oreilles d'ailleurs, mais pour les oreilles — pour les oreilles de ceux qui se trompent sur un parquet de danse. Mais en jugeant d'après ce que nous apportent les postes américains, le jazz à Montréal a été porté au sublime dans l'horrible, ce qui en chanterait feu Hugo.) Rouges, bleus, de tous les parts, de toutes les couleurs, de toutes les nuances, les politiciens osent cracher dans l'appareil des harangues à faire rougir le tory le plus indigo. Il serait facile de donner des exemples, mais nous n'en donnerons pas comme ils seraient trop récents et prendraient, à cause de cela, couleur de partialité. Or, il ne peut s'agir de partialité; les crimes radiophoniques des deux partis se balancent on s'il est un parti qui est moins coupable que l'autre c'est parce que la limitation de ses ressources lui a moins permis d'user pardon! — d'abuser de la diffusion.

Mais cet abus ne trouvera-t-il pas son correctif dans la télévision? Il se rencontrera un inventeur pour donner aux auditeurs et aux spectateurs le moyen de transmettre, séance tenante, leur désapprobation aux auteurs qui n'ont même pas la décence d'arrêter ce qu'ils veulent dire avant de se présenter devant un auditoire illimité. Cependant la sagesse devrait enseigner aux politiciens que de se produire ainsi engendre le mépris chez l'auditeur radiophonique. Celui-ci n'est pas à la température du partisan qui ne perd pas une syllabe de ce qu'il dit et toutes celles qui sont estropiées lui déchirent l'oreille et tous les mots forcés, qui ne sont pas à leur place, qui hurlent des associations qu'on leur impose, des sens qu'on veut en exprimer, lui blessent le cerveau. Et les orateurs s'en tirent-ils mieux quand la télévision les répètera? Quand on verra ce pauvre garçon, resté rhétoricien de collège, battre l'air avec des poings furieux pour prononcer avec une emphase incroyable, une phrase aussi capitale que celle-ci: "Nous avons dépensé mille cinq cents dollars et deux sous." Il faut entendre vibrer les deux sous. On dirait, tant on leur donne d'importance, que ce sont les

A Québec

M. Francoeur et M. Galipeault

La Chambre apprend que la prison des femmes, à Québec, pour laquelle elle a voté l'an dernier \$200,000, qui devaient suffire, en coûtera \$400,000 — La gauche proteste — Travaux suspendus et chômage

PLUS CELA CHANGE...

(Par Alexis GAGNON)

Québec, 9. — Nos députés achèvent paisiblement la fin de semaine. Pendant les séances, ils s'assemblent volontiers autour des crachoirs hospitaliers et dans la fumée mauve et grise des pipes culottées d'un ébène reluisant, ils discutent de la chose publique. Souventes fois sont-ils dérangés cependant par un électeur timide qui entre-bâille la porte de la salle attendant à la Chambre et cherche "son" député. L'élu du peuple se lève, majestueux, serre frénétiquement la main électorale, la présente à la ronde aux autres députés qui relèguent avec dignité. L'électeur est tout confondu d'avoir serré tant de mains illustres en une seule minute, et c'est avec une déférence profonde qu'il demande la faveur voulue.

L'élu du peuple, s'il n'a pas de place à donner, ne perd pas contenance. Sans tarder, il prend l'électeur par le bras et l'entraîne dans le café du parlement tout éblouissant des blanches nappes et des potiches. Il le conduit dans les salons particuliers.

Tiens, c'est ici que le premier ministre mange. — Ah! il mange ici? — L'élu. — Et le chef de l'Opposition, il mange là.

L'électeur. — Ah! y mange là? — Ce fait bien des responsabilités d'être député. — L'élu. — Mon ami, je pensais justement à vous tantôt. Je me disais: si mon vieux ami X était ici, j'aimerais ça, lui montrer comment ça se passe sur le "parquet de la Chambre". — L'électeur. — Je vous remercie bien des fois. Je m'étais jamais imaginé comment ça se passait.

Et l'élu commande une bouteille de bière ou deux verres de vin, et s'informe avec un sourire paternel, des petits, de la famille, du curé, du maire et des marguilliers de l'électeur.

Et ainsi, tout doucement, on administre les affaires de la province. La séance d'hier après-midi a été consacrée à expédier la besogne coutumière. Les députés se sont payés tout d'abord une belle bosse de bills. L'orateur, dont la silhouette sympathique et la figure joviale évoquent l'abbé Warre, ne fournissait pas à relire les bills. C'est grâce à l'orateur que l'on saisit le sens des mesures, car les députés récitent leur boniment comme un ornement inintelligible.

Il était entendu que les séances de cette fin de semaine n'auraient qu'une médiocre importance. Cependant l'Opposition s'y est montrée tout de suite agressive et tout fait prévoir des débats homériques pour l'avenir.

M. Francoeur sur la sellette

Hier, elle s'est ingéniée, avec un malin plaisir, à charger le nouveau ministre des Travaux publics de tous les péchés politiques de son prédécesseur. Comme l'on dit couramment que M. Francoeur désapprouvait vivement certaines méthodes d'administration de M. Galipeault, les députés de l'Opposition demandent à M. Francoeur s'il approuve les travaux exécutés au palais de justice de Québec, et pourquoi il ne suit pas les méthodes de l'ancien ministre pour les soumissions, les clauses des salaires raisonnables, l'inspection; si l'an dernier il approuvait lesdites

(Suite à la 2ème page)

Bloc-notes

Pas de légende

Le correspondant parlementaire de la Gazette à Québec, qui pourra facilement, en ouvrant, par exemple, l'Annuaire statistique ou en interrogeant l'un de ses collègues, constater son erreur, écrivait dans la Gazette d'hier: "Il [M. Marchand] mourut en 1900 et depuis ce temps la trésorerie a toujours été occupée par un ministre à part [l'auteur venait de constater que M. Marchand avait été à la fois premier ministre et trésorier] et aussi par un représentant de la minorité de langue anglaise. La défaite de l'hon. Gordon W. Scott dans Huntington a provoqué le double changement qui sera mis en relief mardi prochain quand le premier ministre se lèvera pour raconter l'histoire des finances de Québec."

M. Auguste Tessier, que personne ne prendra pour un anglophone, a été trésorier de la province du 31 août 1906 au 17 octobre 1907. Il est nécessaire de rectifier ces menus erreurs parce que de cette tradition prétendument ininterrompue certains paraissent vouloir s'autoriser pour soutenir que la trésorerie est une sorte de chasse gardée, réservée aux gens de langue anglaise.

Nous l'avons dit bien des fois: nous estimons que le simple sens politique, à défaut de l'esprit de justice, exigerait que la minorité soit convenablement représentée à la Législature et dans le ministère québécois; mais il importe de ne pas laisser créer une légende qui va contre la vérité la plus facilement vérifiable et qui prétendrait indéfiniment attribuer à cette minorité la direction de droit des affaires financières de la province.

A ce propos, on nous permettra de rappeler que, voici plusieurs semaines déjà, l'un des correspondants du *Star* écrivait que, d'après une entente non écrite et qui remonterait à la Confédération, la trésorerie devrait appartenir à un représentant de la minorité, tandis que le poste de vérificateur général irait à un représentant de la majorité. Nous avons demandé la preuve de cette entente, qui se trouverait avoir été violée par les deux parties, puisque nous avons eu, à côté des trésoriers libéraux de langue française, un trésorier conservateur aussi français que M. Taillon; nous avons demandé des preuves, mais bien que nous ayons adressé au *Star*, au nom de son correspondant, un numéro marqué de notre journal, ces preuves ne sont pas encore venues.

Si on peut les produire, d'une source sérieuse quelconque, nous les publierons volontiers. — Paul ANGER

La religion de Joffre

Voici un point sur lequel il ne devrait plus y avoir de doute: le maréchal a été enterré avec tous les honneurs ecclésiastiques, après avoir, plusieurs jours avant sa mort — les journaux français sont là-dessus très explicites — reçu les derniers sacrements.

Mais un journal antien qui avait écrit: "Le maréchal Joffre est un protestant — l'un des rares à occuper une haute position en France," ajoutait tout dernièrement, en marquant que Joffre est mort catholique: "Joffre a été reconnu comme un protestant pendant toute sa vie. C'est à cause de cela que sa nomination comme commandant en chef des armées françaises fut critiquée en France en 1911".

La vérité — et elle a été établie par des documents officiels — c'est que Joffre appartenait à une famille catholique et qu'il a été baptisé catholique. Vers 1915 le bruit courut, paraît-il, qu'il était protestant d'origine. Le curé de Rivesaltes, son village natal, publia alors la date de son baptême et spécifia que sa famille était catholique et sa mère tierçaise.

Nous n'avons, pour notre part, aucun souvenir que qui que ce soit se soit opposé à son choix en invoquant des motifs d'ordre religieux. On a souvent prétendu que c'était le général Pau, catholique notoire, qui l'avait pratiquement désigné au commandement suprême.

On peut ajouter que si les protestants, qui ne représentent qu'une assez petite fraction de la population française, n'occupent pas en France un grand nombre de hautes positions, des positions, au moment où parlait notre confrère (le 2 janvier) étaient de choix, puisque le président de la République et le président du conseil des ministres sont tous les deux protestants: M. Doumergue est un protestant du Midi, M. Steeg, un protestant d'origine allemande assez proche, puisqu'il est fils de naturalisé.

Le capitaine Galan

Le capitaine Galan est le chef d'insurgés qui, après son échec de Jaca, fut condamné à mort par un tribunal militaire et exécuté. Un journal français a publié le fac-similé de sa proclamation aux habitants de Jaca, au moment de la prise d'armes. Elle se lisait ainsi: "Como Delegado del Comité Revolucionario Nacional a todos los habitantes de esta Ciudad y Demarcacion hago saber: Artículo unico. — Todo aquel que se oponga de palabra o por escrito, que conspire o haga armas contra la Republica naciente sera fusilado sin formacion de causa. Dado en Jaca a 12 de Diciembre de 1930. Fermin GALAN. C'est-à-dire: Comme délégué du comité révolutionnaire national, je fais savoir à tous les habitants de cette ville et de sa banlieue: Article unique. — Tous ceux

L'abbé J.B.O. Archambault nommé supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe

Il succède à feu le chanoine Pratte

ST-HYACINTHE, 9. (D.N.C.) — M. l'abbé Jean-Baptiste-Olivier Archambault a été élu supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe en remplacement de M. le chanoine Léon Pratte, décédé. Le nouvel élu était préfet des études depuis 1923. Il cumulera les fonctions de supérieur et de préfet jusqu'au mois de juin prochain.

M. l'abbé Archambault est né à St-Antoine-sur-Richelieu dans le comté de Verchères, le 8 novembre 1876, fils de Joseph-Antoine Archambault, cultivateur, et de Philomène Lajeunesse. Il fit ses études classiques et théologiques à St-Hyacinthe et fut ordonné par Mgr Maxime Delles dans sa paroisse natale, le 15 juin 1900. Il fut successivement professeur au Séminaire de St-Hyacinthe de 1900 à 1908, étudiant au "Collège Canadien", à Rome, de 1908 à 1910, d'où il revint docteur en philosophie de la Propagande, étudiant en littérature à l'Université Catholique de Fribourg, en Suisse, 1910-1911, professeur de philosophie au Séminaire de St-Hyacinthe de 1911 à 1923, préfet des études depuis 1923. M. l'abbé Archambault était membre du bureau des censeurs du diocèse de St-Hyacinthe depuis 1914.

A propos de chaussettes

Une offrande de jeunes lecteurs et de jeunes lectrices qui ne va pas sans commentaires — Faire d'une pierre deux coups, faire la charité et encourager une petite industrie rurale

Après avoir souligné, hier, la souscription de l'Association catholique des employés de chemin de fer du Canada, l'écrivain: "D'autres offrandes nous sont aussi parvenues, dont nous parlerons plus tard, notamment d'une offrande de chaussettes par un groupe de jeunes lecteurs et de jeunes lectrices. A ce propos, il y aura d'autres commentaires à faire". Avant d'entreprendre les commentaires en question, voyons d'abord les faits. Le lundi, 5 janvier, je recevais un colis postal qui avait été adressé au *Devoir* de St-André-Avellin, par la Tricoterie Laurentienne, Enrg. Une facture accompagnait le colis:

1 douz. chaussettes à \$3	3.00
1-6 douz. foulards à \$7.80	1.30
1-6 douz. mitaines à \$4.20	.70
Total	5.00

La facture avait été acquittée par bon postal. Le colis était adressé au *Devoir*, pour la Maison Ignace Bourget.

Le courrier suivant nous apportait la lettre suivante: "Un jeune lecteur du *Devoir*, après avoir reçu ses étrennes, a décidé d'en faire une part pour le Refuge Ignace Bourget. Son geste a eu des imitateurs parmi ses frères et sœurs et une lectrice de la Page féminine du *Devoir*, intéressée par les annonces de la Tricoterie Laurentienne, a suggéré que l'aumône des jeunes soit affectée au Refuge sous forme de chaussettes, afin d'encourager une petite industrie. Voici pourquoi vous recevrez prochainement un paquet de la Tricoterie Laurentienne (Saint-André-Avellin) de la part de lecteurs et de lectrices du *Devoir*".

Chaussettes, foulards et mitaines avaient précédé la lettre des jeunes donateurs et donatrices. Ceux-ci et celles-ci avaient tenu à faire la charité en encourageant une petite industrie rurale. L'idée est excellente.

S'il y avait, un peu partout, dans notre province, des entreprises dans le genre de la Tricoterie Laurentienne, la ville de Montréal ne s'en porterait que mieux. Elle aurait moins de miséreux et de miséreuses à secourir. Combien de jeunes filles de la campagne ne viennent à Montréal que parce qu'elles ne peuvent trouver moyen de gagner leur vie dans leurs villages?

La Tricoterie Laurentienne, de Saint-André-Avellin, ne fait partie d'aucun trust, d'aucune combine. C'est l'entreprise d'une famille qui veut faire œuvre sociale en organisant une industrie rurale. J'ai eu l'occasion, il y a déjà plusieurs années, de visiter les modestes ateliers de la Tricoterie Laurentienne. Les ouvrières, de la région, naturellement, y travaillaient dans des conditions qui n'existent pas et qui ne pourraient exister dans un atelier du même genre à Montréal. A Saint-André-Avellin, il n'y a ni empuête et enfumée. Comme il y a de l'espace l'atelier est bien éclairé.

Il faudrait tout de même que quelqu'un entreprenne, un jour, d'écrire une monographie sur la paroisse de Saint-André-Avellin. C'est une paroisse modeste au point de vue de l'œuvre sociale. Elle possède non seulement la Tricoterie Laurentienne, entreprise qui ne date que de quelques années, mais aussi son hospice pour les pauvres.

Dès 1890, grâce à l'esprit d'entreprise du curé d'alors, feu le chanoine J.-P. Bélanger, les Soeurs de la Providence fondaient une maison à Saint-André-Avellin. Il y a

maintenant un hospice pour les pauvres, un orphelinat, une école modeste, un jardin de l'enfance.

Les bonnes Soeurs font aussi la visite des pauvres à domicile. La communauté comprend plus de vingt religieuses.

C'est-à-dire que la paroisse de Saint-André-Avellin est organisée non seulement pour secourir ses propres cas de misère mais pour aider toutes les paroisses de la région.

En tenant compte de tout, ce petit village perdu dans les Laurentides, sans communication directe avec le chemin de fer, fait plus pour secourir ses pauvres qu'une ville de l'importance de Montréal. Avec une population d'environ 2,000 âmes, Saint-André-Avellin fait vivre un hospice pour les pauvres, un orphelinat, une école modeste, un jardin de l'enfance.

On admettra que c'est tout de même quelque chose comme œuvre non pas mondaine mais sociale. Les misères secourues par Saint-André-Avellin en sont autant qui ne viennent pas embarrasser les villes, Ottawa ou Montréal.

Mais il ne s'agit pas d'écrire tout de suite une monographie sur la paroisse de Saint-André-Avellin. Reparlons plutôt de l'offrande de chaussettes aux hôtes de la maison Ignace Bourget — il pourrait arriver que ces mêmes chaussettes aillent à d'autres pauvres — par de jeunes lecteurs et de jeunes lectrices de notre journal.

Comme question de fait, les chaussettes sont aussi des foulards et des mitaines. Les mitaines arriveront à propos car beaucoup de gens dans le besoin nous ont dit qu'ils ne pouvaient travailler à l'enlèvement de la neige parce qu'ils n'ont pas de quoi se protéger les mains contre le froid.

Les jeunes lecteurs et lectrices, cherchant à faire d'une pierre deux coups, ont voulu faire la charité tout en encourageant une industrie rurale. Il arrive que leur œuvre prenne justement la forme de ce qui manque le plus aux institutions de charité, la Maison Ignace Bourget comme les autres: des chaussettes.

Les Soeurs Grises, les Soeurs de la Providence, l'Assistance publique (460, rue Lagacière est), le Refuge de Notre-Dame de la Merci (459, rue Saint-Paul est), la maison Ignace Bourget, reçoivent des paquets, des complets, etc. Ils reçoivent peu de sous-vêtements et encore moins de chaussettes. Il est évident — puisqu'il faut entrer dans ces détails — que les gens de moyens ordinaires usent leurs chaussettes tant qu'elles sont propres au ravaudage.

Il ne faut tout de même pas oublier que les pauvres usent leurs chaussettes, quand ils en ont, jusqu'à épuisement. Certains réfugiés de Meurling n'ont pas de chaussettes du tout. Il doit en être de même pour bien des gens que secourt la Saint-Vincent de Paul.

L'offrande de nos jeunes lecteurs et de nos jeunes lectrices arrive donc fort à propos. Quelques pauvres auront des chaussettes neuves, chose qui n'a pas dû leur arriver depuis longtemps.

Une "liseuse de notre journal" nous a aussi envoyé un colis où se trouvaient des chaussettes et des gants. A tous nous disons merci au nom des pauvres.

Emile BENOIST

La Renaissance de la langue provençale

Le *Devoir* commencera demain la publication d'une importante étude du R. P. Théophile Hudon, S.J., sur la Renaissance de la langue provençale. Le premier article portera sur la personne de Frédéric Mistral. Le centenaire du grand poète provençal donne à cet article un surcroît d'actualité.

Demain: SAMEDI, 10 janvier 1931.

Saint-Thomas, abbé.

Lever du soleil, 7 h. 40.

Coucher du soleil, 4 h. 36.

Lever de la lune, 10 h. 57.

Coucher de la lune, 11 h. 16.

Pleine lune, le 4, à 8 h. 21 m. du matin.

Dernier quart, le 11, à 15 m. du matin.

Nouvelle lune, le 18, à 1 h. 42 m. du soir.

Premier quart, le 26, à 7 h. 11 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A. B. C." et de la "C. D. N. A."

PLUS DOUX

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 21.

Même date l'an dernier 15.

Minimum aujourd'hui 5.

Même date l'an dernier 10.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.06. 11 heures a.m. 30.03.

Midi: 30.01.

Chiffres fournis par la Météo M.-R. de

Montréal, 1610 St-Denis, Montréal.

M. Godbout crée docteur en sciences agricoles

QUEBEC, 9. (D.N.C.) — M. Adéard Godbout, ministre de l'agriculture et député de l'Islet, a été créé hier soir "Docteur en sciences agricoles, honoris causa, avec tous les honneurs et privilèges attachés à ce titre, au cours du grand banquet que lui ont offert les agronomes de la "Société Canadienne des agronomes".

Le ministre a reçu le parchemin lui conférant cet honneur des mains mêmes de Mgr Philéas Fillion, recteur de l'Université Laval et supérieur du Séminaire de Québec.

Les plus beaux éloges de M. L.-A. Taschereau, de M. Camillien Houde, et de Mgr Fillion sont venus s'ajouter à cet honneur qui venait d'être décerné au nouveau ministre.

Les dernières étapes de l'escadrille italienne

NATAL, Brésil, 9. (S.P.A.) — L'escadrille italienne dirigée par le général Balbo, ministre de l'Air d'Italie, en est aux dernières étapes du voyage qu'elle commençait à Orbetello le 17 décembre. Un des hydravions qui avaient été forcés d'atterrir au cours de la traversée de Bolama à ce port a joint les autres il y a quelques heures. La douzième arrivera sous peu, de sorte qu'il est possible que douze hydravions italiens se rendent ensemble de Natal à Rio de Janeiro, après escale à Bahia. Le voyage à Rio de Janeiro par Bahia commence aujourd'hui.

Le budget de "l'heure provinciale" sera porté à \$30,000

La location du poste CKAC coûte annuellement \$7,800 et les deux directeurs du service reçoivent \$3,000 — L'amélioration des programmes — Un poste de Québec les retransmettra

QUEBEC, 9. (D.N.C.) — La loi que M. Mercier, ministre des terres et forêts, a présentée pour amender la loi existante de la radiodiffusion, sera simplement pour porter de \$15,000 à \$30,000 le budget dont MM. Edouard Montpetit, et Henri Letondal, directeurs du Service, disposeront pour les émissions.

D'après le nouveau plan projeté, l'heure provinciale sera retransmise par un poste de Québec. En plus, le gouvernement veut permettre à M. Letondal, dont le budget était notoirement insuffisant, d'améliorer ses programmes. En effet, rien que pour la location du poste CKAC, il faut une somme de \$7,800 par année. Si l'on y ajoute le total de \$3,000 payés aux deux directeurs, les dépenses inévitables de bureau, etc., il reste à peine un trois mille dollars pour défrayer le coût proprement dit des programmes.

C'est pourquoi M. Mercier veut augmenter le budget et aussi faire profiter les gens de Québec des avantages de l'heure provinciale.

L'Angleterre et l'Inde

PROJET D'UNE ECOLE MILITAIRE NATIONALE ET DE NATIONALISATION DE L'ARMÉE

Londres, 9. (S.P.A.) — M. J. H. Thomas, secrétaire d'Etat pour les dominions, a dit, à la conférence indienne, aujourd'hui, que la politique du cabinet travailliste à l'égard de l'Inde comprend entre autres choses l'institution d'une école militaire nationale dans l'Inde et l'"indianisation" de l'armée de ce pays.

L'école militaire en question correspondrait à l'école britannique de Sandhurst.

M. Thomas a expliqué que même en mettant fin dès demain au recrutement d'officiers britanniques pour l'armée de l'Inde il faudrait encore trente-cinq ans avant le retrait du dernier officier britannique de l'armée indienne.

Le chef nationaliste Mohammed Ali Jinnah a fait observer que depuis 25 ans on adopte des propositions pour l'indianisation de l'armée de l'Inde mais qu'au train où cela va, il faudra un siècle pour exécuter ces propositions. M. Thomas a répliqué qu'il ne venait pas de faire une "piéuse déclaration" et que des la conférence terminée des mesures pratiques seront prises pour l'indianisation de l'armée de l'Inde.

L'aide à la femme ouvre sa maison

Après bien des démarches, l'Aide à la Femme a obtenu un local pour son refuge: rue LaSalle, près Berri. C'est un étage de la maison du Conservatoire National de Musique, dirigé par M. Eugène Lapierre, organisateur de l'église Saint-Jacques.

Dès ce soir, demain au plus tard, le refuge, qui ne portera pas le nom de refuge, aura ouvert ses portes.

Coincidence mathématique, l'Aide à la Femme s'installe au 441, rue LaSalle, près Berri. La Maison Ignace Bourget loge, depuis plusieurs semaines déjà, au 441, rue de Montigny est.

L'Aide à la Femme tient à faire savoir au public que c'est grâce à la générosité du Conservatoire National de Musique si une maison d'abri peut être ouverte pour les femmes.

Le Conservatoire n'offre pas seulement un étage de sa maison; il l'offre chauffé. L'Aide à la Femme a pris les dispositions nécessaires pour meubler convenablement l'étage en question. Comme le comité ne dispose pas encore de beaucoup d'argent, une dame du comité s'est engagée à fournir les secours alimentaires pour la première semaine.

Les houilleux gallois

LA CONFERENCE ENTRE PATRONS ET OUVRIERS POUR METTRE FIN A LA GREVE REUSSIRA-T-ELLE?

Cardiff, Galles, 9. (S. P. A.) — Les propriétaires de houillères et les représentants des houilleux sont réunis en conférence dans cette ville, pour tenter d'établir un compromis qui règle la grève des 140,000 houilleux qui chôment depuis la veille du premier de l'an. Ils semblent sur le point de réussir.

Ceux qui suivent ces choses de près croient que la conférence d'aujourd'hui confirmera une entente provisoire en vertu de laquelle les grévistes reprendront leur travail pour au moins le reste du mois de janvier, sans diminution de salaires. En retour, selon cette entente, les grévistes accepteraient la demande formulée par les patrons de soumettre le conflit à une nouvelle commission d'arbitrage.

De toute manière, les décisions de la conférence d'aujourd'hui devront recevoir la ratification des unions pour être effectives. Les unions se réuniront samedi soir, pour étudier les décisions de la conférence.

Distribution de vêtements

PAR L'ENTREMISE DU MINISTRE DE LA MILICE — LA PART DE MONTREAL

Le gouvernement fédéral a décidé de donner aux provinces pour distribution aux chômeurs, le surplus des vêtements du ministère de la milice, consistant surtout en sous-vêtements.

Ces vêtements seront attribués aux différentes provinces selon la base de répartition des secours directs. La part de Québec a été confiée à la Canadian Red Cross, représentée par le Lt.-col. Buckley. De la part de Québec, toujours selon la base de répartition des secours directs, Montréal aura les quatre cinquièmes.

On distribuera les vêtements par l'entremise de la Société Saint-Vincent de Paul, des Federated Charities et de la Federation of Jewish Philanthropies. Ce sont tous des vêtements d'hommes qui ne seront par conséquent distribués qu'aux hommes; de plus, on n'en donnera qu'aux chômeurs, et non aux vieillards ni aux nécessiteux de toutes sortes, mais seulement aux chômeurs afin qu'ils soient plus chèrement vêtus pour travailler. La Commission consultative du chômage se réunira cet après-midi pour fixer les derniers détails de cette distribution.

Le bill des pharmaciens

ON EN REDIGERA UN NOUVEAU

Les pharmaciens en sont venus à une entente hier au cours de leur assemblée tenue à l'université de Montréal. L'assemblée s'est ouverte à onze heures a.m. et eut un début quelque peu orageux; elle se prolongea jusqu'à l'heure où les délégués de Québec durent reprendre le train, c'est-à-dire 5 heures, pour retourner dans la capitale.

Après l'échange de paroles aigres-douces entre les chefs de groupes, on entreprit l'étude, clause par clause, du projet de loi préparé par le conseil de l'Association pharmaceutique de la province de Québec, et on ajouta ou retrancha selon l'assentiment général.

Il reste que tout le projet de loi devra être rédigé de nouveau avant de le soumettre au comité des bills publics à Québec, ce qui ne saurait tarder. On espère que la Chambre l'étudiera au début de février prochain.

D'après des informations fournies par des pharmaciens, le conseil de l'Association avait laissé entendre qu'il ne présenterait pas de bill à Québec cette année. Là-dessus, un comité de pharmaciens s'était formé et achevait de rédiger un bill pour le soumettre à Québec. Le conseil de l'Association est venu de la chose et il décida alors de préparer un bill au nom de l'Association. Il réussit à le rédiger et à le soumettre à la Chambre à la séance de mercredi dernière. Ce bill porte le No 171 et s'intitule: Loi amendée la loi de pharmacie de Québec, par: M. le Dr E. Poulin.

Cette action de la part du conseil de l'Association devança le projet du comité spécial, et hier tous les pharmaciens de Montréal et d'ailleurs étaient convoqués en assemblée spéciale. Les uns ne voulaient pas du bill préparé par le conseil, parce qu'il était incomplet et que le conseil n'aurait pas légalement en cette affaire, et d'autres soutenaient que la conduite du conseil était irréprochable. Finalement on décida d'étudier le bill du conseil et d'ajouter ou retrancher.

On détruira les "slot machines"

M. Bray a déclaré ce matin que les "slot machines" seront détruites prochainement. M. Savignac se propose d'interroger les avocats de la ville pour savoir si celle-ci a le droit de détruire ces machines. M. Weldon a ajouté comme commentaire qu'on devrait non seulement détruire ces machines, mais mettre le feu au quartier où se faisait ostensiblement la prostitution.

Montréal pourra emprunter pour les deux tunnels

Le bill Taschereau est adopté en troisième lecture mais non sans discussion — Les plans des tunnels devront être approuvés par le ministre de la voirie — M. Houde proteste avec MM. Duplessis et Blain

Québec, 9. (D.N.C.) — La Chambre s'est réunie ce matin à 11 heures pour étudier un bill présenté par le premier ministre pour permettre à Montréal d'emprunter les sommes nécessaires pour payer la construction des deux tunnels sous le canal Lachine.

On sait que le gouvernement fédéral s'est engagé à payer un tiers du coût des deux tunnels et la ville de Montréal a demandé à plusieurs reprises au gouvernement provincial de permettre l'emprunt sans référendum, afin de hâter les travaux et donner du travail aux chômeurs, cet hiver.

Mais l'adoption du bill n'a pas été faite à la vapeur, et le parti ministériel ne paraissait pas fort enclin à voter la mesure.

M. Vautrin, député de St-Jacques, est d'avis qu'on ne devrait pas donner à Montréal la permission d'emprunter sans référendum pour le tunnel de la rue Church, vu que les plans ne sont pas encore prêts et qu'il sera toujours temps de le faire lorsque le bill de Montréal viendra.

M. Houde explique que Montréal veut profiter de l'argent promis par Ottawa, et cette somme s'applique pour les deux tunnels qui, d'ailleurs, sont nécessaires. On travaille présentement aux plans du tunnel de la rue Church, et si la permission d'emprunt est accordée, les plans seront poussés plus activement.

M. Houde répond à M. Vautrin que la ville de Verdun a refusé de contribuer, mais que Montréal a marché quand même, car d'attendre le consentement de Verdun, on risquerait d'attendre longtemps et Montréal perdrait peut-être la part promise par Ottawa. Le gouvernement doit l'accorder d'autant plus qu'Ottawa pourrait alors prendre cet argent et l'employer ailleurs.

M. Taschereau déclare alors qu'il n'a aucune objection à la mesure. M. Duplessis dit que c'est la première fois qu'il voit une mesure présentée par le premier ministre combattue par un de ses députés, critiquée par le premier ministre lui-même et défendue par le Chef de l'Opposition.

Est-ce que le premier ministre regrette sa bonne action, car ses remarques indiquent qu'il n'y apporte pas beaucoup de bonne volonté?

M. Taschereau. — Je n'ai aucune objection à permettre l'emprunt pour les deux tunnels.

M. Houde. — Passons le donc.

M. Taschereau. — Je suis prêt.

M. Houde. — Avertissez donc votre monde. (Rires).

EN TUTELLE

Le gouvernement a introduit dans le bill préparé par Me C. Laurendeau, avocat de la Cité de Montréal, une disposition par laquelle les plans des tunnels devront être approuvés par le ministre de la voirie.

M. Houde. — Montréal va-t-il continuer à rester en tutelle du gouvernement? Il nous a laissé construire nos ponts, nos tunnels, nos grandes artères qui contiennent des grandes routes provinciales, sans vouloir y contribuer d'un cent. Maintenant, on vient dire que les tunnels ne seront construits que si le ministre de la voirie approuve les plans.

AVERTISSEMENT

"On fait tout pour nous empêcher d'utiliser l'argent fourni par Ottawa, on veut rincer de nous avec notre propre argent. On veut que les milliers de chômeurs à Montréal continuent à crever de faim. Mais j'avertis le premier ministre: S'il bloque ou fait bloquer les travaux des tunnels je vais lui envoyer 15,000 chômeurs et il s'arrangera avec, et le député de Saint-Jacques s'arrangera avec aussi".

Le premier ministre déclare que le gouvernement est rempli de bonnes intentions, qu'il est prêt à adopter les plans même avant l'adoption du bill. Les plans des ponts dans la province sont d'ailleurs soumis au ministre.

M. Duplessis: Oui, avec une différence, c'est que le gouvernement a payé pour les ponts dans la province, mais n'a pas déboursé un seul sou pour les ponts et tunnels de Montréal. L'attitude du gouvernement à Montréal est une mauvaise volonté. Ce dernier veut manifestement mettre la ville de Montréal en tutelle.

M. Perrault, ministre de la voirie, explique que le seul but du gouvernement est de voir à ce que les tunnels soient assez larges pour recevoir la circulation venant des routes provinciales. Québec a dépensé \$2,000,000 pour le boulevard de Lachine, uniquement pour l'utilité de Montréal. De même, dans le Nord, il a élargi les chemins uniquement pour l'utilité des gens de Montréal.

Le chef de l'opposition peut être sûr que nous n'y mettons que de la bonne volonté. Nous voulons simplement nous entendre.

MAUVAISE VOLONTE

M. Houde. — Mais prenez-vous donc les administrateurs de Montréal pour des imbéciles? Croyez-vous qu'on ne sait pas à Montréal depuis longtemps qu'il y a de la circulation? Nous avons une commission technique qui étudie le problème. Elle connaît son affaire, que je sache. Mais après du gouvernement, parce que le conseil municipal n'est pas rouge, il n'est plus intelligent. Le gouvernement manifeste de la mauvaise volonté pour ne pas dire plus. Son seul but c'est de reprendre son emprise et imposer sa tutelle à Montréal.

M. Duplessis trouve étrange que le gouvernement s'intéresse si fort aux tunnels larges, quand lui-même n'a jamais fait que bâtir des routes étroites comme les idées du gouvernement. Que ce dernier s'occupe moins de la largeur des tunnels et montre plus de largeur de vues.

M. Smart présente alors un amendement pour faire supprimer les mots qui donnent juridiction au ministre de la voirie pour approuver les plans.

M. Houde lui rappelle alors que Montréal va construire des tunnels rue Saint-Hubert et ailleurs et que le gouvernement n'a pas songé à y mettre le nez. Pourtant, celui de la rue Saint-Hubert est des plus importants pour la circulation. Et c'est ce qui montre bien la mauvaise volonté du gouvernement, du gouvernement qui a été obligé de voter \$17,000 pour élargir les routes qu'il avait faites trop étroites.

Ce n'est pas au ministère de la voirie à venir donner des leçons à Montréal.

M. Aldéric Blain trouve que c'est un nouvel empiètement de Québec sur l'autonomie de Montréal. Voilà que Québec vient maintenant dicter à Montréal la façon dont elle fera désormais ses rues, ses trottoirs, ses tunnels, et la mauvaise volonté est d'autant plus évidente, que les plans des tunnels doivent être préalablement approuvés par le fédéral, le tramway et la ville, c'est-à-dire par ceux qui paient.

Tant pis que le provincial, qui ne veut pas contribuer un sou, veut intervenir avec un droit de veto et de surveillance.

AMENDEMENT REJETE

L'amendement de M. Smart a été rejeté par les députés libéraux. On continue ensuite la discussion du bill qui est adopté en troisième lecture avec un amendement qui permettra à Montréal de faire payer une partie du coût par d'autres intéressés s'il y a lieu, et si ledits intéressés veulent.

La Chambre s'ajourne ensuite à mardi prochain.

LA DENT DE M. TASCHEREAU

Comme on adoptait un bill pour l'admission d'un dentiste à la pratique de sa profession, M. Maurice Duplessis demande: "Est-ce que ce brave dentiste ne pourrait pas arracher au premier ministre la dent qu'il a contre le conseil municipal de Montréal?"

La contrebande des cigarettes

Pour avoir introduit 3,250 cigarettes de contrebande au Canada, Arthur Martel s'est vu condamner à \$50 d'amende et aux frais ou un mois de prison ce matin par le juge Monet. Il devra de plus payer la douane qui s'élève à \$38.85 pour reprendre possession de ses cigarettes. L'accusé a prétendu que c'était pour obliger des amis qu'il avait cherché à tromper le département des douanes.

Fin des exploits d'un nègre entreprenant

Le juge Monet va mettre fin aux exploits d'un nègre entreprenant du nom de Kennedy (Ernest). Cet individu s'est vu condamner ce matin d'avoir volé la nuit dernière un camion Dodge d'une valeur de \$500 dans un garage de la rue Université. Ce n'est qu'à la suite d'une chasse mouvementée que Kennedy a pu être arrêté par le constable Robin.

C'est à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain que commençait la chasse après que Kennedy, au volant du camion volé, eut refusé de répondre au constable Robin qui désirait l'interroger. Le noir se sauva à toute vitesse avec le constable à ses trousses dans une automobile empruntée à un citoyen de bonne volonté.

En face de l'hôtel Place Viger, le camion frappa un poteau. Kennedy continua à fuir à pied. Plus entraîné à la course, le constable l'atteignit à l'angle des rues Saint-Denis et Craig. Il s'est demandé si Kennedy ne s'en allait pas tout droit de lui-même au poste central qui n'est pas loin de là. En tout cas, c'est à cet endroit qu'il sera gardé pendant trois jours. Le juge rendra sa sentence mercredi, le 14.

Une grève de 200,000 tisserands anglais

MANCHESTER, Angleterre, 9. (S.P.A.) — Le comité central de l'association des filateurs et industriels du coton propose aux membres de cette association de fermer leurs usines le 17 du présent mois si leur conflit avec les tisserands n'est pas réglé à cette date. L'adoption de cette proposition réduirait au chômage quelque 200,000 personnes.

Le conflit a commencé il y a quelques semaines, lorsque les tisserands ont rejeté le projet des industriels de confier huit métiers aux tisserands qui en dirigent quatre présentement. Les industriels offrent en compensation une augmentation de salaire équivalant à \$10, mais les tisserands répondent que ce projet priverait beaucoup d'hommes de leur gagne-pain.

La semaine dernière 5,000 tisserands ont commencé une grève qui affecte neuf filatures à Burnley. Il y a eu plusieurs conférences sans résultat, entre employés et patrons.

Le Soviet fera de la propagande par radio

Le gouvernement russe installera un gigantesque poste émetteur et un certain nombre de stations de plus faible puissance

LENINGRAD, Russie, 9. (S.P.A.) — Le gouvernement soviétique se propose de submerger l'ouest de l'Europe de sa propagande, au moyen d'un gigantesque poste radiophonique émetteur. Ce poste, d'après le laboratoire central de radiophonie, sera construit près de Moscou. Il consistera en un appareil de 500 kilowatts à grandes longueurs d'onde et en un appareil de 60 kilowatts à ondes courtes. Les soviets projettent aussi de construire 11 postes émetteurs de 100 kilowatts et 38 de 10 kilowatts.

Un des postes de 100 kilowatts sera construit dans cette ville. Vraisemblablement ces 11 postes seront reliés au grand poste de Moscou.

Tous ces projets font, paraît-il, partie du plan d'industrialisation en cinq ans et leur réalisation nécessitera une dépense de quarante millions de dollars.

La presse soviétique approuve ces projets, il va de soi, et affirme, à ce sujet, qu'une propagande plus vigoureuse et plus étendue, par radio, est nécessaire.

L'aqueduc de Montréal

EN 1930, NOUS AVONS UTILISE 44 BILLIONS ET DEMI DE GALLONS D'EAU

Le département de l'aqueduc vient de terminer son rapport pour 1930, qu'il soumettra sous peu au comité exécutif. Au cours de l'an dernier, le plus grand Montréal a dépensé 44 milliards et demi de gallons d'eau, soit 612,019,000 de plus qu'en 1929. La consommation moyenne par jour a été de 121,735,417, contre 120,233,075 pour l'année précédente.

Les aqueducs réunis de Montréal desservent, outre Montréal, Outremont, Westmount, Montréal-Ouest, Mont-Royal et toutes les municipalités sous le contrôle de la commission métropolitaine, à l'exception de Lachine.

La plus forte moyenne quotidienne fut atteinte en août avec 126,590,000 gallons et la plus basse en avril avec 103,160,000.

Voici un tableau comparatif indiquant les totaux mensuels pour 1929 et 1930:

	1929	1930
Janvier	3,689,220,000	3,788,850,000
Février	3,454,253,000	3,489,653,000
Mars	3,747,070,000	3,696,877,000
Avril	3,527,820,000	3,595,281,000
Mai	3,563,708,000	3,696,937,000
Juin	3,565,900,000	3,738,188,000
Juillet	3,832,718,000	3,914,409,000
Août	3,798,460,000	3,924,305,000
Sept.	3,647,230,000	3,776,350,000
Oct.	3,709,108,000	3,759,660,000
Nov.	3,504,190,000	3,489,276,000
Déc.	3,841,900,000	3,633,810,000
Tot.	43,881,577,000	44,492,596,000

Cinq ans pour faux chèques

Le juge Enright a condamné ce matin un individu du nom de Victor Merrifield à cinq ans de pénitence pour avoir passé de faux chèques. L'accusé était à l'emploi de la Drew and Brown Company, Ltd comme comptable, lorsqu'il s'avisa de contrefaire un chèque de la Banque Royale pour un montant de \$250. Il admit également avoir contrefait quatre autres chèques pour un montant total de \$650.

Les funérailles de M. de Grandpré

A la basilique ont eu lieu ce matin à 8.30 heures, les funérailles de M. F.-X. de Grandpré, surintendant des magasins de la Commission des Liqueurs de la province de Québec.

Le R. P. Alphonse de Grandpré, assistant-provincial des Clercs de Saint-Viateur, a chanté le service. Il était assisté de MM. les abbés J. Papineau et Romuald Chayer. M. le chanoine Harbord avait fait la lecture du corps. L'inhumation a eu lieu au cimetière de la Côte des Neiges.

Parmi les personnes qui assistaient à la cérémonie on remarquait les parents et les officiers de la Commission des Liqueurs ainsi qu'une foule de personnes.

M. Magrath démissionne

Toronto, 9. (S. P. C.) — M. Charles A. Magrath annonce qu'il résigne ses fonctions, de président de l'exécutif de la Commission hydro-électrique d'Ontario.

L'abolition des tramways

CE QUE RECOMMANDE LA COMMISSION D'ENQUETE SUR LE TRANSPORT EN GRANDE-BRETAGNE

Londres, 9. (S.P.A.) — Le rapport final de la commission qui a enquêté sur les moyens de transport en Grande-Bretagne vient d'être soumis au gouvernement; il recommande l'abolition graduelle des tramways en Grande-Bretagne. "Selon nous, disent les commissaires, si les tramways ne constituent pas un moyen de transport désuel, ils ne répondent plus du moins au besoin, ils ajoutent sans nécessité à la congestion et ils présentent des dangers sérieux pour le public. Nous recommandons donc qu'on ne construise plus de nouveaux tramways et qu'on les fasse graduellement disparaître pour les remplacer par d'autres moyens de transport. Il est cependant impossible de déterminer quel temps il faudra pour y arriver".

Il existe plus de 2,500 milles de voies de tramway dans le Royaume-Uni; à Londres, surtout au sud de la Tamise où les lignes sont très nombreuses, les tramways constituent le mode le plus économique et le plus populaire de transport. Dans certaines régions, dans les provinces, on a fait l'essai d'un système de tramways sans rail et c'est là que la commission recommande de substituer aux tramways actuels.

Nouveau service aéropostal

Toronto, 9. (S.P.C.) — L'inauguration d'un service aéropostal rapide entre Montréal et Winnipeg, le 2 février, aura pour résultat d'abréger de 27 heures l'expédition du courrier entre Toronto et Winnipeg. Le nouveau service desservira presque toutes les villes de l'ouest, du centre et de l'est de l'Ontario. Les avions feront escale à Hamilton, à London et à Windsor.

Une grimace au président du tribunal

Le juge Monet a condamné ce matin un nommé Edgar Marchand à six mois de prison pour avoir volé une somme de \$15 à une dame Tanguay. C'est la notice de Verdun qui avait arrêté l'accusé pour vagabondage. Le président du tribunal ne l'a pas vu lui faire une grimace lorsqu'il a regagné les collines, sans quoi il aurait peut-être décroché "une période supplémentaire".

Une enquête sur le service des incendies

M. l'échevin Weldon a annoncé ce matin que le comité exécutif commencera cet après-midi une enquête sur le service des incendies. C'est l'intention du comité de faire des enquêtes sur tous les services à tour de rôle pour se rendre compte de la manière dont ils fonctionnent. On examinera le dossier de chaque fonctionnaire, pour donner des promotions à ceux qui en méritent, et renvoyer ceux dont les services ne sont pas satisfaisants.

Kingston, 9. (S. P. C.) — Le vapeur *Satrage*, de la *Pyke Towing Line*, a établi un record en navig

LA RADIO

CONCERTS DE VENDREDI

Postes extérieurs

6.20 p.m. — ORCHESTRE NOIR ET OR. Direction de Ludwig Laurier. Détails du programme: Huldigungsmarsch, de Grieg; Ouverture, de von Suppe; Méditation, de Delmas; La Danseuse sur oriel, de Brocton; Extraits de "Sweethearts", de Herbert; Adagio Cantabile, de Strauss; Sans-Souci, de Czibulka; Canzonetta, de Pirani; et Ballet des Fleurs, de Hadley.

8.00 — ORCHESTRE DES CITIÉS SERVICE avec les concours des Cavaliers, et de solistes tels que Jessica Dragonette, soprano, de Leo O'Rourke, ténor, de John Seagle, baryton, et de Yakob Zayde, violoniste. Le programme est sous la direction de Rosario Bourdon.

9.00 — ORCHESTRE du club Cliequot des Esquimaux. Direction de Harry Reser. Programme: Mon Amour pour Vous, de Kahn; Que votre âme chante, de Hill; Extraits de "Sweet and Low", de Alter; The Toy Brigade, de Velazco; Stars and Stripes Forever, de Sousa.

8.45 — NATURAL BRIDGE REVUE. Le programme comprend la sérénade de Toselli, et les pièces suivantes: Baby's Birthday Party, de Ronell, par l'orchestre; En Souvenir de Vous, de Burke, par un trio vocal; Sous le Charme de votre Baiser, de Jérôme, par l'orchestre; et Extraits des "Récoltes de Pommes", de Kreisler-Jacob.

11.00 — L'HEURE DU COUCHER, sous la direction de Ludwig Laurier. Programme: Ouverture de "Gloria", de Beethoven; Alla Polacca, de Beethoven; Extraits des "Sallinbanques", de Ganne; La Carina, de Ganne; Novelette, de Glazounov; Albumleaf, de Kretschmer; Chansonnette, de Baron; Mélodie, de Paderewski; et la Veillée de l'Ange Gardien, de Pierne.

WABC
8.00 p.m. — EXTRAITS DE GRANDS OPÉRAS. Programme: Ouverture des "Vêpres Siciliennes", de Verdi, par l'orchestre; Extraits de La Flûte Enchantée, de Mozart, solo de Crane Calder avec orchestre; Extraits de "Aida", de Verdi, solo de Lillian Buckman avec orchestre; Vesti La Giubba, de "Pagliacci", de Leoncavallo, solo de T. Karle avec l'orchestre; Marche de "Tannhäuser", de Wagner, quatuor et orchestre; La Course des Walkyries, de Wagner, par l'orchestre.

L'heure provinciale
Directeur de l'Heure Provinciale: Monsieur Edouard Montpetit.
Directeur artistique et annonceur: Monsieur Henri Letondal.
1.—Causerie: Sujet "A Sketch of Canadian History" par le Professeur MacDermot, de l'Université McGill.
2.—Marche d'"Aida", Verdi. L'orchestre Philharmonique de Montréal. Directeur: Monsieur Eugène Chartier.
3.—Chant: Air de la "Calomnie", "Barbier de Séville", Rossini. Monsieur Roy Roy, baryton.
4.—Deuxième Symphonie, Andante.
5.—Chant: "En Sourdine", Gabriel Fauré; "La vie Antérieure", Duparc. Par Monsieur Roy Roy, baryton.
6.—Ballet Égyptien, Luigini.
7.—Marche Slave, Tchaikowsky. L'Orchestre Philharmonique de Montréal. Directeur: Monsieur Eugène Chartier.
L'Heure Provinciale transmise par le Poste CKAC, de 8 à 9 h. vendredi le 9 janvier.

L'heure musicale du Pacifique Canadien

Durant l'heure musicale du Pacifique Canadien qui sera irradiée ce soir, de 10 à 11 heures, directement de l'hôtel Royal York, de Toronto, par une chaîne de vingt et un postes canadiens, l'orchestre symphonique de Rex Battle et l'orchestre de Fred Culley exécuteront chacun un programme de musique classique et populaire.

Pendant la première demi-heure, l'orchestre de Rex Battle interprétera les pièces suivantes: 1o "La marche du Sirdar", d'Ivanoff; 2o Extraits de "The Vagabond King", de Friml; 3o Extraits d'une composition d'Edward German "As you like it"; 4o Extraits de l'opéra Faust, de Gounod.

Dans la seconde partie de l'heure, l'orchestre de Fred Culley jouera les pièces populaires.

Ce concert sera irradié des côtes de l'Atlantique à celles du Pacifique par le système de transmission radiophonique des télégraphes du Pacifique Canadien. Dans la province de Québec, les postes CKAC de Montréal et CHRC, de Québec, en feront la radiodiffusion.

CONCERTS DE SAMEDI

Postes extérieurs

WEAF
6.02 p.m. — ORCHESTRE NOIR ET OR. sous la direction de Ludwig Laurier. Programme détaillé: Marche de "Carmen", de Bizet; Ouverture de la "Fille Bohémienne", de Balfe; Crépiscule, de Massenet; La Danse de l'Echarpe, de Chaminade; Extraits de Mademoiselle Modiste, de Herbert; Mademoiselle Modiste, de Rebikoff; Danse Capricieuse, de Lake; Beau Soir, de Debussy; Scènes Alsaciennes, de Massenet.

9.00 — HEURE DE LA GENE-RALE ELECTRIC. Programme sous la direction de W. Damrosch. Scherzo, de "Réve d'une Nuit d'été", de Mendelssohn; La Symphonie No 5, de Beethoven; Valse, de Schubert; et autre pièce de Carpentier.

11.00 — LES TROUBADOURS DE LA LUNE. Trio instrumental et solos de ténor, de Lanny Ross.

WJZ
8.30 p.m. — PROGRAMME FULLER. Orchestre dirigé par Von Voorhees. Solos de baryton par Earle Spicer.

11.00 — HEURE DU COUCHER. Direction de Ludwig Laurier. Programme détaillé: Fantaisie Hongroise, de Tóban; Danse Hongroise, de Liszt.

se, de Brahms; Extrait de "Rigoletto", de Verdi; Danse des Amazones, de Liadow; Sérénade Mauricque, de Chapi; Dolores, de Walteufel; Romance, de Granados; Nina, de Tanara; et les Pleurs de Manon, de Gillet.

PROGRAMMES DE VENDREDI

Postes locaux

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.

10.30 L'ouverture de la Bourse.

10.45 Causerie française sur le menu quotidien.

11.00 L'heure. Menu quotidien, causerie anglaise.

11.15 Bourse. Nouvelles. Disques.

11.40 Disques.

12.00 Récital de piano.

12.15 Programme de la "Commonwealth Shoe".

12.30 Rapport des Bourses de Montréal et de New-York.

12.40 Récital d'orgue de la maison Jas. A. Ogilvie.

3.45 Clôture de la Bourse, l'heure exacte.

5.15 Thé, à l'hôtel Mont-Royal.

5.45 Disques.

6.00 Nouvelles, Bourse et pronostics météorologiques.

6.10 Programme Marazza.

6.45 Causerie.

7.30 Annonce plus tard.

8.00 L'heure Provinciale.

9.00 L'orchestre de concert du Ritz-Carlton.

10.00 L'heure de musique du Canadien Pacifique.

11.00 Orchestre du Windsor.

CFCE

9.30 Programme Wentworth.

9.00 Programme Langelier.

10.00 Heure ensoleillée.

11.00 Mélodies matinales.

12.30 Ensemble du déjeuner.

1.00 Cotes de la Bourse.

2.00 Matinée musicale Layton.

3.00 Programme de la salle Ross.

4.00 Programme Better Service.

5.00 Musique Hartney's Eventide.

5.55 Température et programme.

6.00 L'heure du crépuscule.

7.00 Fermeture de la Bourse.

7.15 Ligue des petits Avions.

7.30 Le Petit Forum.

8.00 Orchestre du Mont-Royal.

9.00 Programme Ovaline, CFRB, Toronto.

10.00 Récital de chant et de piano.

11.00 Heure et température.

PROGRAMMES DE SAMEDI

Postes locaux

CKAC

8.00 L'heure du déjeuner.

10.30 Ouverture de la Bourse.

10.45 Le menu quotidien en français. L'heure exacte.

11.00 Le menu quotidien en anglais.

11.15 Nouvelles. Température. Disques.

12.30 Cotes à la clôture des bourses de Montréal et de New-York.

12.40 Récital d'orgue du Dr Herbert Saunders.

1.15 Causerie anglaise sur l'hygiène sociale.

1.30 Concert du Ritz-Carlton.

5.00 Danse du Ritz-Carlton.

5.45 Causerie de J. Massé.

6.00 Nouvelles. Température. Bourse. Sommaire des émissions de la soirée.

6.10 Causerie de l'oncle Bill.

6.30 Disques.

6.45 Récital de piano de Willie Eckstein.

7.00 Programme Montrose.

7.30 Concert du Ritz-Carlton.

8.00 Programme "Chiclet et Dentype", avec le concours de M. Geo. Betournay, baryton.

8.30 Causerie de l'Institut professionnel du service du lait.

8.45 Chanson du terroir "Aladin". L'heure exacte.

9.00 Rapport détaillé des seconde et troisième périodes de la partie de hockey entre les clubs Canadien et Toronto, au Forum.

10.15 Récital d'orgue par Philippe Savage.

10.30 Danse du Windsor.

11.00 La musique de l'hôtel Mont-Royal, sous la direction de Jack Denny.

11.30 Résultats du hockey, courtoisie de la "Cycle and Motor".

11.30 Programme théâtral.

CFCE

11.00 Chefs-d'œuvre de la musique.

12.15 Programme La Salle.

12.30 Déjeuner musical.

1.00 Cotes de la bourse.

2.00 Heure Wilder.

3.00 Programme de la salle Ross.

4.00 Programme Better Service.

5.00 Musique Hartney's Eventide.

5.55 Température. Programme.

6.00 Fermeture de la Bourse.

7.15 Programme Ford.

7.30 Causerie sur les animaux.

7.45 Orchestre de l'hôtel Mont-Royal.

9.30 Extraits d'opéras. F. West, soprano; Alfred Saxé, baryton; trio de concerts Marconi.

10.15 Programme du studio.

11.00 Résultats du hockey. Nouvelles.

Chant grégorien

Le programme de la Demi-Heure Cantate Domino irradié par le poste CKAC, sera pour le dimanche 11 janvier, à 2.00 p.m., le suivant: Antienne Cantate Domino, Psalmes 116; Asperges me, Edition Vaticane, chant ad libitum; Kyrie (Alme Pater); Gloria in excelsis Deo, X Edition Vaticane; Vers toi, divin Père, musique de Haendel; cantique de l'abbé Pirio; Jesu dulcis memoria, Hymne du Saint Nom de Jésus; Sanctus et Agnus Dei, IX Edition vaticane; vidimus stellam, Communion de l'Épiphanie; Tantum ergo, chant mozartien; Salve Regina, ton simple; Redemande, cantique grégorien; Que j'aime ce divin enfant; Cantate Domino.

Le chant de la chorale Cantate Domino est fait par la chorale des élèves du Séminaire de Philosophie, dont M. Ethelbert Thibault, P.S.S., est le directeur.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 rue Notre-Dame est, Montréal. (Téléphone: Harbour 1241)

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES BRIQUETEURS

Le Syndicat catholique national des briqueteurs se réunit ce soir, à 8 heures 15, à la salle des Syndicats catholiques, 1231, rue Demontigny est. Rapport de M. J.-B. Delsie, agent d'affaires, sur les activités de la semaine. Rapports des officiers, des délégués et du comité de la fête syndicale récemment organisée par le Syndicat. Tous les membres sont priés d'assister. Par ordre.

TAILLEURS DE CUIR

La section no 5 des tailleurs de cuir du Syndicat catholique des cordonniers s'assemble ce soir, à la salle des Syndicats catholiques, 1231, rue Demontigny est. Rapport de M. A. Durand, agent d'affaires, sur les activités de la semaine. Les membres sont priés d'assister.

SYNDICAT DES BOULANGERS

Le Syndicat catholique national des boulangers s'assemble samedi soir de cette semaine, à l'édifice des Syndicats catholiques, 1231, rue Demontigny est, salle no 1. Tous les membres sont instamment priés d'assister. Rapports de M. C. Briern, organisateur, sur les activités du dernier mois. La campagne en faveur de la fermeture des boulangeries le dimanche s'est accentuée et les résultats à date sont tout à fait encourageants. Les boulangers qui ont bénéficié du congé du dimanche sont tout spécialement invités à la réunion et sont priés d'apporter leur collaboration qui permettra de conduire à bonne fin la présente campagne. Tous les membres sont aussi invités sans exception. On fera la revue de la liste des boulangers qui se sont inscrits comme ne travaillant pas le dimanche.

Une conférence de M. P.-A. Montreuil

Il y aura assemblée des membres de l'Association des anciens élèves de l'École des sciences sociales, économiques et politiques de l'Université, le 12 janvier prochain, à 8 h. 30 p.m., au Cercle Universitaire. Au cours de l'assemblée, M. P.-A. Montreuil, secrétaire de l'Association, prononcera une causerie sur les "Besoins d'un métro à Montréal".

M. Edouard Montpetit, les professeurs de l'École, les officiers de la compagnie des Tramways, notamment MM. R. N. Watt et Paul Seurot, ainsi que M. Saint-Cyr, président de la Commission, ont promis d'assister à la réunion.

Ces gaz lacrymogènes

Le chef de police H. Langevin a déclaré hier qu'il s'oppose fortement à la distribution dans le public de ces plumes-réservoirs lançant des gaz lacrymogènes ainsi qu'une compagnie de Pittsburg veut le faire à Montréal. Le chef considère que les bandits ont entre les mains des armes assez dangereuses sans ajouter celles-ci qui compliqueraient le travail de la police.

La compagnie en question a demandé la permission de vendre à Montréal ces appareils qu'elle prétend destinés à protéger le public contre les attaques des bandits. Le but est excellent mais l'on comprend que les bandits eux-mêmes seraient les premiers à se servir de cette arme contre les honnêtes gens.

Il est vrai que ces appareils projetant des gaz lacrymogènes sont moins dangereux que des revolvers mais ils aveuglent si bien que les victimes sont incapables d'identifier ceux qui les ont assaillis et volés.

C'est donc pour protéger la propriété des citoyens que le chef Langevin s'est opposé fermement à la diffusion de cette arme dans le public. L'inspecteur Victor Foucault est du même avis que le chef. Il ne tient aucunement à voir ces armes se répandre dans le grand public parce qu'il est assuré que les bandits seraient les premiers à s'en servir.

La compagnie qui manufacture ces appareils fait une pression extraordinaire sur les autorités pour qu'on lui permette d'introduire cette arme à Montréal.

Glasgow

La deuxième conférence de la série "Les Cités Mondiales" qui se donnent sous les auspices de la Ligue du Progrès Citoyen à l'édifice de Chimie de l'Université McGill, à 8 h. 15 p.m., portera sur la ville de Glasgow. Elle aura lieu le mardi 13 janvier prochain et sera faite par M. Herbert H. Black, photographe officiel de vues animées pour les compagnies maritimes Cunard et Anchor-Donaldson.

A la demande générale, cette conférence sera répétée le lendemain soir à la Salle Victoria, rue Sherbrooke ouest, Westmount. Le public est gratuitement admis à ces conférences et peut se guider sur l'étoile lumineuse qui surmonte la porte de l'édifice de Chimie du McGill pour découvrir l'endroit.

Les Leguia devront rembourser

Lima, Pérou, 9 (S. P. A.) — Le tribunal national des sanctions a condamné Augusto B. Leguia, président déposé du Pérou, et ses trois fils à rembourser au trésor national une dizaine de millions de dollars. Le tribunal a rendu cette sentence après une enquête de trois mois sur le régime Leguia, qui a duré onze ans.

La "Mathews" SS. Co.

Toronto, 9 (S.P.C.) — A la demande de la Montreal Trust Company et de la National Trust Company, le juge Middleton a nommé M. G. T. Clarkson gérant et consignataire de la Mathews Steamship Company. Cette compagnie, propriétaire de petits navires affectés au transport du grain entre les Grands Lacs, Montréal et Québec, appartenait à la famille Mathews.

DES SECOURS AUX FERMIERES

ON VOTERAIT DES OCTROIS POUR LES CULTIVATEURS DE L'OUEST À LA SESSION FÉDÉRALE.

Ottawa, 9. (S.P.A.) — L'Ottawa Evening Journal publiait hier la nouvelle suivante: "On n'ajoutera pas au cours de la session régulière à la somme de \$20,000,000 votée par le Parlement lors de la session d'urgence pour remédier à la situation créée par le chômage, pas du moins pour les travaux mêmes auxquels cette somme a été affectée. On votera cependant des octrois, probablement beaucoup plus considérables, pour venir au secours des fermiers de l'Ouest: C'est ce qui a fait le sujet de la conférence à Winnipeg entre le premier ministre et les premiers ministres des Prairies.

"Ce que fera au juste le gouvernement fédéral ne sera décidé que lorsque les provinces auront fait connaître leurs besoins, mais on s'attend à ce que l'assistance fédérale soit de deux ou peut-être trois piastres pour chaque piastre votée par les provinces.

"On n'a pas manqué d'enquêter à l'heure qu'il est sur la situation qui règne là-bas. Il ne serait nullement exagéré de dire qu'il y a 150,000 fermiers dans le besoin. En tenant compte de ceux qui dépendent d'eux, ce chiffre s'élèverait à 600,000. De mauvaises récoltes dans certaines parties, des récoltes dépréciées par le froid ailleurs, le manque de débouchés et les prix minimes que touchent ceux qui ont été assez heureux pour obtenir une récolte quelconque, ce sont là des facteurs dont on ne cherche pas à diminuer l'importance. La part du gouvernement sera fixée d'après les demandes des provinces lorsqu'elles feront connaître leurs besoins. On a l'intention de consentir des octrois directs plutôt que des prêts; la distribution sera faite par des organismes provinciaux, mais le gouvernement fédéral exercera une surveillance vigilante."

Au Club conservateur Mercier

Mercredi soir dernier, dans ses salles, rue Saint-André, avait lieu la réunion régulière du club, présidée par M. Laframboise, son président. Plusieurs questions importantes furent discutées, entre autres celle des voies élevées du C.N.R., une proposition fut adoptée unanimement pour que des pétitions soient envoyées à la Commission des chemins de fer demandant des voies en tranchées ou souterraines.

Le secrétaire a ensuite donné lecture de la correspondance reçue de MM. Bennett, Durand, Sauvé et Cahon, relativement au projet d'un journal conservateur quotidien du soir à Montréal. Tous ont promis leur concours et en ont reconnu le besoin pour le succès de la cause.

Il a été aussi proposé qu'un membre du club soit choisi pour donner une conférence à la prochaine assemblée, sur un sujet d'actualité afin de pouvoir tenir les membres au courant des événements politiques.

Après que le président eut offert ses souhaits de bonne année, il invita MM. L'Archevêque et Gaston Demers, évêques, à nous dire ce qu'ils pensent de la situation politique actuelle, tant municipale que provinciale. Chacun, à sa manière, a mis à jour ce qu'ils appellent les manigances de certains transuges qui essaient de se glisser dans les rangs du parti conservateur pour mieux faire avancer leurs affaires personnelles en aidant les libéraux de Québec.

(Communiqué)

La démission de M. Arkell

Ottawa, 9 (S.P.C.) — La démission imminente de M. H.-S. Arkell comme commissaire de l'élevage pour le ministère fédéral de l'agriculture paraît à un certain nombre de gens le résultat d'une divergence d'opinion entre les expéditeurs de viandes et le commissaire, quant au triage du bœuf et des autres viandes. Selon une rumeur, M. F.-S. Tolmie résignerait ses fonctions de premier ministre de la Colombie anglaise et accepterait au ministère fédéral de l'agriculture un poste important qui lui permettrait de diriger la section de l'élevage.

SIX AUBAINES EN FAIT DE PIANOS DROITS

Valeurs exceptionnelles à prix réduits:

NEW SOHMER \$50

HEINTZMAN & CO. \$145

BELL \$200

BARNET \$75

LINDSAY \$150

KLEBER \$210

FACILITES DE PAIEMENTS DEPUIS \$5 COMPTANT ET \$1 PAR-SEMAINE

PIANOS DE PRATIQUE DEPUIS \$15

LINDSAYS

J.-A. HERBERT

6885 rue Saint-Hubert

1112 rue Sainte-Catherine ouest

580 rue Sainte-Catherine Est

4232 rue Wellington

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Président et Gérant Général

Feu M. Henri Poirier

Drummondville, 9. — C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Henri Poirier, décédé à la demeure de son beau-frère, M. J.-C. Duchesne, mardi le 6 courant, à l'âge de 47 ans.

Henri Poirier, fils de Léopold Poirier et de Louise Niquet, décédé, appartenait à l'une des familles les plus anciennes comme les plus estimées de Drummondville. Il était un ancien élève du séminaire de Nicolet et du collège St. Dunstan, de Charlottetown, I. P.E. Il était malade depuis une trentaine d'années et retenu à sa chambre depuis trois ans.

Le défunt laisse deux sœurs, Mme C. Gaudette (Lucie), de Salem, Mass., et Mme J.-C. Duchesne (Marie), de Drummondville; trois frères, le Dr Horace Poirier, de Salem, Mass., Marcel Poirier, de la Banque de Montréal, Montréal, et Charles Poirier, de Drummondville.

Le Page féminine

Mon carnet

9 janvier 1931.

Le beau monde regorge de jolies méduses... et d'élégants médusants. Avec une bouche mignonne et une voix angélique, que de papotages de salons, qui ne laissent pas toujours intacte la réputation d'autrui; mais il semble que cela se pardonne plus chez le sexe supposé frivole que chez l'autre, celui que la virilité devrait défendre contre cette sorte de faiblesse.

Mme de Staël, elle, n'avait pas d'indulgence pour les médusants. Un jour qu'elle rencontra le vicomte de Choiseul avec qui elle était brouillée depuis quelque temps, et qui était reconnu pour ses médisances et sa méchanceté, elle lui dit: — Il y a bien longtemps qu'on ne vous a vu, Monsieur? — Ah! Madame l'ambassadrice, répondit-il, j'ai été malade. — Gravement, Monsieur? — J'ai failli m'empoisonner. — Hélas! peut-être vous serez-vous mordu la langue... Le vicomte ne put rien répondre, mais il était atterré. Ce dut lui être, en tout cas, une excellente leçon.

Mignon

Pensées

Il n'y a point de pire état que l'anarchie; c'est-à-dire l'état où il n'y a point de gouvernement ni d'autorité. Où tout le monde peut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut; où il n'y a point de maître, tout le monde est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave.

BOSSUET

Le grand bonheur de la riches-

se, c'est de donner.

LACORDAIRE

La bonté, fille de la force, ne règne que dans les âmes habituées à se vaincre.

Saint Thomas d'AQUIN

Dieu! que la chasteté produise d'admirables amours! et de quels ravissements nous privent nos intempérances!

J. J. JOUBERT

Nous ne trouvons guère de gens de bon sens que ceux qui sont de notre avis.

La ROCHEFOUCAULD

NOUVELLE

Un de mes gosses

Savez-vous ce que c'est, vous, les mamans à un ou deux enfants, d'en avoir cinquante, cinquante bambins babillards comme les moineaux au temps des cerises? Eh bien! moi, je vous assure que je les aime autant qu'ils étaient des anges descendus du ciel.

Mais vraiment, quand ce gros Jo m'est arrivé en classe un beau matin, j'ai eu beau me dire qu'il serait un ange comme les autres, non, ce n'était pas possible. Au bout de huit jours, j'étais fixée. Jo — sur mon registre d'appel: Campagnol Joseph, né en 1921 — portait toujours le même tablier qui avait été noir. Son nez jappait à la lune et ses yeux noirs, noirs avec une petite lumière qui y dansait perpétuellement, vous regardaient entre les longs fils raides de sa crinière blonde. Mais c'était un avantage qu'ils avaient sur les vôtres, car les vôtres ne pouvaient pas toujours percer cette épaisse crinière, éternellement raide, éternellement tombant sur sa figure. Et les mains de Jo! Ah! ces mains! On pouvait y lire tout son emploi du temps. Ce n'était pas la tauté de la maman pourtant — Jo était l'ainé de quatre, et le père buvait — triste histoire de combien de mes petits! La misère, la boisson... Et mon Jo se livrait avec frénésie à sa passion pour les pâtes de boue.

C'était sa seule passion avec celle de l'encre. Lui n'avait pas d'encre, — il n'a jamais appris à écrire — mais au crayon. — Mais les voisins! il l'arborait au bout d'un quart d'heure des gants du plus beau violet. Ensuite il s'occupait à diverses choses dont la plus importante était de taillader artistiquement son livre ou son cahier.

Aussi, quand venait le moment de la lecture... Hélas! — Jo! venez au tableau!

Sa crinière tombait un peu plus sur les yeux.

— Quelle est cette lettre?

Imperturbablement, il confondait o et i, a et u et ainsi de suite.

— C'est bien, mon petit, je vous garde en retenue.

Une vague larme qui laissait un sillon et mon gros Jo restait en retenue. Quand les autres parlaient, il avait quelques sanglots que les mains violettes essayaient...

Au bout de trois mois de ce régime, comme je faisais la rentrée, j'aperçus Jo à son rang, oui à son rang, comme tous les autres. Par quel miracle? Un peu plus tard, je vis qu'il s'était lavé les mains. Mais je gardai mon étonnement pour moi. Est-ce que mon Jo se transformait?

Pour l'encontrer, je profitai d'une sagesse relative de cinq minutes pour lui donner un bon point. Il allait sans doute être heureux. C'était son premier bon point et d'ordinaire c'était la plus grande joie de mes petits.

Une lumière dansa dans ses yeux et avec un sourire — un sourire d'homme dédaigneux — il prit le bon point et le déchira.

— Jo! voulez-vous me faire le plaisir d'aller au coin?

Mes petits étaient consternés et faisaient des mines de condoléance.

Et moi je me demandais quelle était donc la route pour aller à ce cœur d'enfant que je n'avais jamais pu atteindre.

Ce jour-là était un mercredi.

Le jeudi passa, très joyeux parmi les chants d'oiseaux du jardin.

Le lendemain, un petit s'approcha de moi, grave et comme solennel.

— Qu'est-ce qu'il y a, Jean?

— Y'a que ben! que Jo Campagnol il a été écrasé par l'auto au boucher ce matin quand on venait à l'école, et que les gens ils disent qu'il est mort.

Je ne sais pas ce que je répondis. Mais je revis les yeux de Jo, ces yeux où la petite lumière ne danserait plus, et je pensai que je ne saurais jamais la route pour aller au cœur du petit Campagnol Joseph, né en 1921.

Quand, machinalement, je regardai les arbres de la cour, il y avait une brume sur eux... Je pleurais.

SELYSETTE

(Petit Echo de la Mode)

Adoration nocturne

Les adorateurs sont convoqués pour deux réunions: 10. Demain soir vendredi le 9 à l'Orphelinat de la Providence, Blv. Décarie, N-D. de Grâce, pour 8 heures. 20. Dimanche soir, le 11, à l'église St-Pierre, rue Visitation, pour 7 heures.

Nos encolures

LES CORSAGES SONT PLATS ET SIMPLES, MAIS LEURS ENCOLURES MOINS DÉGAGÉES SE GARNISSENT DE FANTAISIES DE TOUTES SORTES — CES ACCESSOIRES SONT FACILES À EXÉCUTER À LA MAISON AVEC QUELQUES CHIFFONS DE TISSU OU QUELQUES PERLES — LE FICHU

Cette jolie draperie, qui tient aussi bien du fichu que du col, se fait en linon, en georgette, en voile, en crêpe, en foulard, en tissu fantaisie, genre crocodile, peau de serpent, etc. Le col fichu est relevé de côté par une barrette en émail ou en strass qui laisse retomber deux pans arrondis et inégaux. On peut faire ce fichu d'un seul ton ou bien, ce qui est tout à fait original, le faire de deux tons, l'un des côtés étant rose, l'autre noir, beige et marine, vert et loutre, blanc et noir, etc. Ces mariages de nuances sont tout à fait imprévus.

LE COL PLASTRON

Un petit col mobile en piqué, en soie, en tussor, que l'on encadre de velours noir et qui se transporte aisément d'un corsage sur l'autre. Il est fixé par un bouton que l'on pose au bas de la patte plastron. Le col est rond, genre pensionnaire.

QUELQUES PARURES FANTASIE

Un ensemble délicieux porté avec une robe en linage simple est en batiste blanche, découpée au bord en feston carré. Le tour est festonné en coton de couleur rappelant les coloris de la robe; le même décor se voit en haut du parement. Plus habillée est la parure avec plaisir sur une robe de taffetas, de crêpe satin, de moire. Elle forme un col étroit terminé par un jabot passant dans une large patte boutonnière pratiquée au devant du corsage. Cette patte, rayée de petits plis, donne l'ampleur au haut du buste. Et voici un ensemble de batiste de deux tons qu'il est très harmonieux d'associer aux nuances d'une toilette. Le tour, découpé en pointes acérées, est décoratif.

LES COLLIERS EN PERLES DE COULEUR

Bien entendu, une toilette vraiment harmonieuse se complète du collier en cristal ou en verrerie de couleur, assorti à la toilette. Nous pouvons préparer nous-mêmes ces coquilles verroteries soit en nous servant des grosses perles, soit en mariant habilement grosses perles rondes et toutes petites perles de cristal.

L'ELEGANCE DES CODETS



Un ami des femmes



Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Lydia E. PINKHAM MEDICINE CO. Lynn, Mass., U.S.A. et Cebourg, Ont., Canada.

Nettoyage de la rouille

SUR LE FER ET L'ACIER

Si les objets sont recouverts d'une couche épaisse, il faut les soumettre à l'action d'un dissolvant énergique; or, le meilleur est le chlorure d'étain. Donc, plonger les objets dans une solution saturée de chlorure d'étain et les y laisser de douze à vingt-quatre heures, en surveillant, car il ne faut pas que le métal même soit attaqué. Retirer et rincer à l'eau, puis à l'ammoniaque, et sécher rapidement. Il ne reste qu'à frotter avec du papier d'éméri trempé dans l'huile pour redonner du brillant. Le pétrole peut servir pour nettoyer les objets altérés par la rouille, il suffit de frotter avec un chiffon qui en soit imbibé.

SUR LES OBJETS NICKELÉS

On peut enlever la rouille des objets nickelés de la manière suivante: enduire de graisse les taches de rouille; au bout de trois ou quatre jours, frotter avec un chiffon imbibé d'ammoniaque. L'ammoniaque dissout la rouille sans attaquer le nickel.

Si les taches résistent, tamponner avec de l'esprit de sel et aussitôt frotter avec un linge pour ne pas entamer le nickelage. Ensuite, laver, sécher et polir.

SUR LES MENUIS OBETS

Les ciseaux, les aiguilles sont parfois attaqués par la rouille, rien qu'au contact des mains en moiteur. Les personnes dont les doigts rouillent facilement doivent frotter les objets, dont elles font usage avec un chiffon légèrement imbibé de vaseline. Si malgré cela la rouille fait son œuvre, surtout ne pas frotter ciseaux, aiguilles à tricoter ou autres avec du papier d'éméri, qui leur enlèverait le poli; mais passer tout simplement une gomme à encre, cela suffit, à condition d'agir tout de suite. Au bout de plusieurs jours, l'acier serait attaqué trop profondément.

Les aiguilles à coudre ne doivent pas être enfermées dans un étui, car celui-ci contient toujours un peu d'humidité produite par la condensation des vapeurs d'eau contenues dans l'air qu'il renferme (comme la buée sur les vitres). La quantité est très minime, cela suffit cependant; mieux vaut piquer les aiguilles sur une flanelle.

POUR DEROUILLER DES AIGUILLES

Si l'on veut utiliser des aiguilles rouillées, les faire tremper vingt-quatre heures dans un mélange d'huile d'olive et de pétrole, puis les remuer dans de la sciure de bois blanc bien fine et bien sèche, après les avoir d'abord essayées sur un papier buvard. Les laisser quatre ou cinq heures dans la sciure. On les retrouvera neuves.

LES COUTEAUX

Il arrive que les couteaux rouillent dans leurs boîtes, celles-ci sont humides; il faut les supprimer et envelopper les couteaux dans un torchon de fil bien sec. Si l'on tient à conserver les écrins, dont la peau ou le carton sont pourtant les coupables, on doit, avant d'y ranger les couteaux, enduire ces derniers d'un peu de vaseline.

SUR LES CISEAUX, LES CLEFS, LES COUTEAUX

Quand ces objets sont attaqués assez profondément pour nécessiter un véritable nettoyage, on peut se servir de la solution suivante: 3 onces 1-3 de chlorure d'étain dans une pinte d'eau, d'une part; de l'autre, 1-15 d'once d'acide tartrique dans une pinte d'eau. Verser la première solution dans la seconde et colorer avec quelques gouttes de solution d'indigo.

La Vente Semestrielle de Meubles et d'Articles d'Ameublement

Elle commence samedi, avec un magnifique programme d'

Aubaines extraordinaires

Cette Vente, cette année, surpasse toutes nos Ventes précédentes en importance, variété, qualité et prix avantageux. Venez à notre Magasin, demain, voyez nos étalages, et cherchez, aux quatrième, cinquième et sixième étages, ainsi qu'au sous-sol, les étiquettes en vert de la Vente Semestrielle.

Vous ne payez pas plus cher chez EATON

Nous avons tellement confiance en nos prix avantageux, que nous offrons cette

Garantie de bas prix

"Dans tous les cas bona fide qui nous seront rapportés que des meubles ou articles d'ameublement achetés ici, au comptant ou avec Paiements Différés, auraient pu être achetés ailleurs à Montréal, à meilleur marché, le même jour, nous garantissons le remboursement du double de la différence."

Vous avez donc ainsi l'assurance qu'en achetant chez EATON avec Paiements Différés, vous ne payez pas plus cher qu'ailleurs. Souvent vous payez moins cher et, naturellement, si vous achetez au comptant, vous payez encore meilleur marché. Vous avez le choix entre les deux manières, pour nous, le profit est le même.

Nous avons tellement confiance en la qualité de nos marchandises, que nous offrons cette garantie sans condition:

"Argent remis si la marchandise ne satisfait pas"

THE T. EATON CO LIMITED DE MONTREAL

Société d'une messe

M. le chanoine L.-E. Cousineau, décédé à l'archevêché de Montréal, le 8 janvier 1931, était membre de la Société d'une messe.

Albert VALOIS, chanoine, chancelier.

Retraite fermée

La retraite annuelle de vocation prêchée par le R. P. Louis Lalande, S.J., à la villa Saint-Joseph, aura lieu du 22 au 26 de ce mois. Les jeunes filles voudront bien s'inscrire à l'avance en s'adressant à la Villa Saint-Joseph, 4122, avenue de Lorimier, appel téléphonique AM-herst 2944; elles voudront bien aussi se munir d'un voile blanc ou noir

pour la chapelle, d'une "Imitation de Jésus-Christ" et de leur petit nécessaire de toilette.

(Communiqué)

Feu Madame Aimé Gautier

Winnipeg, 9 (S.P.C.) — Mme Aimé Gautier, veuve du capitaine Gautier, de son vivant acheteur du Pacifique Canadien dans l'Ouest, et fille de feu Luc Letellier de Saint-Just, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, est décédée il y a quelques heures. Elle habitait Winnipeg depuis cinquante ans. Une sœur, Mme A.-G. Taschereau, de Québec, lui survit.

Feuilleton du "Devoir"

Sur l'Honneur

Par Josée MYRE

72 (Suite)

Je vais mourir. Je suis en règle avec Dieu, mais il est un devoir auquel je ne puis me soustraire: celui d'implorer votre pardon. Pauvre enfant! Pauvre enfant! qu'ai-je exigé de vous! Ce serment que vous avez tenu me pèse comme un remords et je rougis de moi... Régis vous remettra cette lettre lui-même... S'il est trop tard, si vous êtes liée par ailleurs comme c'était votre droit, soyez, encore une fois, grande et généreuse, faites le silence pour que mon fils ne me maudisse pas. Mais, s'il en est temps encore, retenez-le, avouez-lui mon indignité et votre sacrifice. Si

Dieu me faisait vivre, c'est avec respect que je vous appellerais ma fille. Régis, à deux genoux, pardonnez! Régis a fini de lire, mais ses yeux restent fixés sur les mots révélateurs et Maud s'effraie de l'expression de son visage convulsé, des veines qui se gonflent sur les tempes, du regard où se lisent l'horreur et la colère, tel qu'elle l'a vu ce soir tragique du drame, s'élançant pour la défendre, sur le misérable qui l'outrageait. Jouté! il a été joué. Et par qui? par son père! Maud s'approche et pose sa main froide sur le front brûlant: Régis, dit-elle doucement, voi-

ci plus de quatre ans que je souffre et plus de quatre ans que j'ai pardonné!

La voix aimée le tire de sa torpeur, un sanglot sort de sa poitrine, la détente salutaire se produit: il saisit la petite main qu'il repoussait tout à l'heure et la couvre de baisers:

—Maud! ma noble et sainte Maud! Qu'a-t-on fait de nous!!!

—Votre père ne fut pas le vrai coupable, vous le comprenez bien... il fut faible seulement.

—Ah! cette femme! lance-t-il.

—Dieu l'a jugée maintenant... à elle aussi, il faut pardonner... Et puis, écoutez encore... Dieu s'est servi d'eux seulement... Quand je vous vis mourant et que j'étais folle de douleur, j'ai offert toute ma part de bonheur en ce monde pour que vous viviez... Vous avez vécu, je devais payer.

—Chérie! oh! chérie!

Il ne peut presque pas parler, les mots s'arrêtent dans sa gorge et il la regarde avidement, se deman-

Le "Devoir" commencera très prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

dant s'il n'est pas le jouet d'un rêve insensé. —Pardonnez, Régis... dites-moi que vous pardonnez. Dieu aime les prompts pardons. Il se ressaisit, se lève; son visage est plus calme et son regard s'est adouci. —Oui, dit-il gravement... Comment ne pas pardonner à mon père

à genoux qui vous rend à moi! Mais ne puis-je pleurer sur ces années perdues? —Elles étaient le prix du bonheur... —Et je ne suis plus qu'un infirme! —Glorieux infirme que je servirai à genoux. Il ne résiste plus... il est tout

près d'elle, mais s'approche encore pour dire passionnément:

—Ma bien-aimée!... ma fiancée!... ma femme! Enfin... enfin!

Et, extasié, il prend sur ses lèvres le premier baiser d'amour.

—Vlà, m'sieur le curé! crie Marie-Jeanne en ouvrant la porte. Alors Régis, d'un geste de conquérant, passe son bras autour de la taille de sa fiancée et dit:

—Monsieur le Curé, je vous présente le commandant et la comtesse d'Ormontal.

—Soyez bénis, mes enfants!

—Marie-Jeanne! appelle Maud, regarde!

La vieille accourt.

—Jésus! ma Doué! sont-ils beaux tous les deux! J'en savais bien, moi, que ça finirait bien ça!

—Vous auriez bien dû nous le dire plus tôt, dit Régis en riant.

—Mais, m'sieu le Curé, s'inquiète-t-elle ingénument, il ne va pas nous l'emmenner aujourd'hui?

—Non, Marie-Jeanne, rassurez-vous. Cependant, ajoute le saint

homme avec un fin sourire, je le crois bien capable de prendre le rapide pour revenir la chercher...

—Est-ce vrai, Régis? demande Maud en levant vers lui ses yeux irradiés de bonheur.

—Mieux encore, ma bien-aimée... souvenez-vous: des ailes... des ailes! des ailes!!!

—FIN—

MICHELLE LE NORMAND (Madame Léo-Pol Desrosiers): Auteur de la Maiton, (Illustrations de Madame Lionel de Bellefeuille).

Un des plus grands succès de librairie du Canada français, ce livre, dont la troisième édition vient de paraître, en est à son sixième mille. "Livre inmortel, chef-d'œuvre du terroir", ainsi le qualifiait notre poète Albert Lozeau à sa parution. Rempli d'originalité, de talent, d'émotion, ce livre intéresse tous les âges.

Au comptoir, \$1.00; franco, \$1.05, Librairie du Devoir.

Ce Journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame, Est, à Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (la responsabilité légale), GÉORGES PELLETIER, administrateur et propriétaire.

COMMERCE ET FINANCE

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

VENTES VALEURS	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
195 Abitibi	11 1/2	12	11 1/2	12	+
50 Ad. Sugar	16	—	—	16	—
170 Bell Telephone	142	—	—	142	—
3375 Brazilian	24	24	23 1/2	23 1/2	—
70 B. C. Electric "A"	35 1/2	35 1/2	35 1/2	35 1/2	—
40 Do. "B"	12	—	—	12	+
5 B. C. Fishing	2 1/2	—	—	2 1/2	—
240 Can. Car.	18 1/2	18 1/2	18 1/2	18 1/2	—
120 Canada Cement	12 1/2	—	—	12 1/2	—
20 Do. pref.	92 1/2	—	—	92 1/2	—
35 Cockshut Plow	9 1/2	—	—	9 1/2	—
380 Can. Pow. & Pap.	4 1/4	4 1/4	4	4 1/4	—
45 Can. Steamship pref.	17 1/2	—	—	17 1/2	—
220 Dom. Bridge	52 1/2	52 1/2	52 1/2	52 1/2	—
20 Fraser	2 1/2	—	—	2 1/2	—
1730 Int. Nickel	16 1/2	16 1/2	16	16 1/2	—
40 McColl	18	—	—	18	—
615 Massey-Harris	10	10	9 1/2	9 1/2	—
965 Mont. Power	56	56 1/2	56	56	—
835 Nat. Breweries	27 1/2	28	27 1/2	28	—
50 Nat. Steel Car	34 1/2	—	—	34 1/2	—
13 Power Corp.	52	—	—	52	—
200 Shawinigan	51	51	50 1/2	51	—
200 Simon & Sons	20	—	—	20	—
10 Steel of Canada	41 1/2	—	—	41 1/2	—
100 Winn. Electric	14 1/2	—	—	14 1/2	—

sement Realty Ltd., vend à J.-C. Lacroix, \$1,000 — E. Godin, notaire, 1931.

Quartier Notre-Dame de Grâce.— Ave. Hingston. Vacants. Lot No 168-464 à 466. Terrain 75 x 120 pds. — F. St-Amant vend à D. B. Rennie \$1,200 et autres considérations. — D. Cameron, notaire, 1930.

Ave. Monkland. Vacants. Lot No 151-230 à 232. Terrain 115 x 125 à 130 pds. — M. Bessette vend à R. Bessette \$1,000 et autres considérations. — N. Ladouceur, notaire, 1930.

Ave. Colborne. Vacant. Lot No 51-287. Terrain, 25 x 100 pds. — K. Hultgren vend à A. Botham \$1,000 et autres considérations. — C.-A. Lavigne, notaire.

Quartier St-Paul. — Rue Eadie. Vacants. Lot No 3974-2. 3975-2. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$300. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-509. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-508. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-507. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-273. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-272. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Quartier Mercier. — Rue Hoche. Vacant. Lot No 396. 402. Terrain 52 x 90 pds. — G. Lalancette vend à R. Guimond, \$500. — A. Zappa, notaire, 1930.

Rue Notre-Dame est. Vacant. Lot No 404-95. Terrain 25 x 126 pds. — Dame A. Campeau vend à R. Campeau, \$176. — A. Labrecque, notaire, 1930.

VENTES DE L'APRES-MIDI
Quartier St-Paul. — Rue Richardson. Bâtisses Nos 1998 à 2010. Lot No 3022. Terrain 48 x 106 pds. — F. Monette vend à M. Wynnick et Uxor, \$11,000. — G. Michaud, notaire, 1930.

Quartier Montcalm. — Rue Des Erables. Bâtisses Nos 6371, 6373. Lot No 208-353. Terrain, 25 x 103 pds. — C. Gauthier vend à G. Fortier, \$7,500. — J. H. R. Messier, notaire, 1930.

Cité d'Outremont. — Ave. Maplewood. Vacant. Lot No 27-10. Terrain 6822 pds. — The Sterling Realty Co. Ltd. vend à E. Monette, \$6,000. — L. Joron, notaire, 1930.

Quartier St-Denis. — Rue Champlain. Bâtisses Nos 5301, 5303. Lot 1-2. S. 331-183. Terrain 25 x 73 1/2 pds. — O. Bordua vend à J. Lafontaine, \$5,000. — V. W. Meek, notaire, 1930.

Cité de Westmount. — Upper Belmont ave. Bâtisses No 721. Lot No 225-5-2, 225-6-3, 225-22-2. Terrain 4,200 pds. — J. O. Morrell vend à S. Matthews, \$22,500. — J. Fair, notaire, 1930.

Quartier Saint-Joseph. — Rue Quesset et Dominion. Bâtisses Nos 62, 64. Quesset et 727 rue Dominion. Lot No 72. Terrain 30 x 80 pds. — Dame J.-A. Charlebois vend à E. Grou, \$10,000. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Parioisse Saint-Laurent.—Rue Namur. Bâtisses No 10299. Lot 593. Terrain 4 perches, 3 pds x 1 arpent. — A. Sarrazin vend à P. Cazeaux, \$7,000. — C.-A. Lavimodière, notaire, 1930.

Ville Saint-Laurent. — Chemin public. Vacants. Lot No 465-371, 372. — La Ville Saint-Laurent vend à J. Daigneault, \$227.44. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Quartier Maisonneuve. — Avenue Ald. Bâtisses Nos 515 à 519. Lot No 3-258. Terrain 302 pds. — V. Bernier et al vendent à Dame V. Calce et al, \$6,500. — A. Zappa, notaire, 1930.

Quartier Ahuntsic. — Chemin de la Montée Saint-Michel. Vacants. Lot No 353-1, 354-7, 355-2, 357-2. — J. Pesant vend à Canadian National Ry Co., \$4,420. — H. Décaray, notaire, 1930.

Rue Parthenais. Vacant. Lot No 477-124. Terrain 30 x 73.5 pds. — Dame Leblanc vend à A. Gagné, \$350. — J.-A. Péronneau, notaire, 1930.

Quartier Saint-Michel. — Rue De Gaspé. Bâtisses Nos 6617, 6619. Lot No 10-1467. Terrain 24 x 72 pds. — Dame A. Charrette vend à J. Boucher, \$4,500. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Cité de Verdun. — Rue Gertrude. Bâtisses Nos 857 à 865. Lot No 3401-304. — Dame C. G. Harris vend à Dame A. Tardy, \$4,080. — J. H. Hutcheon, notaire, 1931.

Quartier Rosemont. — Rue Lafond. Vacants. Lot No 177-276, 277, 177-235-1. Terrain 6 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd vend à P. Picard et al, \$1,125. — E. Godin, notaire, 1930.

Ave Lafond. Vacants. Lot No 177-248, 249. Terrain 50 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd., vend à J.-C. Lacroix, \$1,000 — E. Godin, notaire, 1931.

LE MARCHE DES VIVRES

LES ARRIVAGES

Tableau indiquant les arrivages de beurre, de fromage et d'œufs à Montréal hier et les jours correspondants de la semaine dernière et de l'année passée.

	1931	1930
Beurre	405 2118	405 2118
Fromage	36 63	36 63
Oeufs	1652 348	1652 348

PRIX DE GROS A MONTREAL

GRAINS

(Prix au boisseau pour commandes par wagons.)

Blé no 4	62
Orge no 3	38
Orge no 4	37
Orge no 5	36
Avoine no 3	38
Avoine d'alimentation no 1	36
Blé argentin	71

FARINES

(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant.)

Première patente	\$5.20
Seconde patente	\$4.60
Forêt à boulanger	\$4.30

ENGRAIS

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant.)

Son	\$21.25
Gru blanc	\$21.25
Gru blanc	29.25

FOIN

(Prix à la tonne.)

Extra no 2	\$15.00
No 3	\$13.00
No 2	\$12.00

BEURRE

(Prix la livre aux détaillants.)

De crémère, en boîtes	33
De crémère, en blocs	34

FROMAGE

(Prix la douzaine aux détaillants.)

Spéciaux	48.50
Extras	45.47
Premiers	40.42
Extras de poulette	34.36
Seconds	31.33

VOLAILLES

(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas.)

Poussins d'éclosion	43 à 45
Poussins choisis à griller	37 à 41
Poulets choisis	31 à 35
Poulets à rôti	30 à 33
Poules	25 à 33
Jeunes cannetons	31
Canards à rôti	26
Oisons à rôti	25
Dindons	33 à 37

POMMES DE TERRE

Green Mountains, 80 lbs	35
-------------------------	----

Les ventes d'immeubles

Renseignements fournis par la firme Ernest Pitt & Cie, limitée:

Il y a eu hier 30 ventes d'une valeur totale de \$197,335. Treize ventes de \$2,000 ou plus. On a enregistré dans l'après-midi quatre ventes d'une valeur totale de \$29,500. La vente principale de la journée a eu lieu dans le quartier St-Denis alors que E. Couture, et al, a vendu à W. Baxter, et al (Baxter Bros.) des bâties et terrains au prix de \$90,000. On peut lire ci-dessous, la liste complète des ventes subdivisées par ordre de quartier et d'importance:

Quartier Saint-Denis. — Rue St-Denis. Bâtisses (appartements Huguette). No 4860. Lot No 198-6, 197-5-2, 197-5-8, 197-5-9. — E. Couture et al vendent à W. Baxter et al (Baxter Bros.) \$90,000. — L. L. Bonnevill, notaire, 1930.

Rue Champlain. — Bâtisses Nos 5301, 5303. Lot 1-2. S. 331-183. Terrain 25 x 73 1/2 pds. — O. Bordua vend à J. Lafontaine, \$5,000. — V. W. Meek, notaire, 1930.

Cité de Westmount. — Upper Belmont ave. Bâtisses No 721. Lot No 225-5-2, 225-6-3, 225-22-2. Terrain 4,200 pds. — J. O. Morrell vend à S. Matthews, \$22,500. — J. Fair, notaire, 1930.

Quartier Saint-Joseph. — Rue Quesset et Dominion. Bâtisses Nos 62, 64. Quesset et 727 rue Dominion. Lot No 72. Terrain 30 x 80 pds. — Dame J.-A. Charlebois vend à E. Grou, \$10,000. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Parioisse Saint-Laurent.—Rue Namur. Bâtisses No 10299. Lot 593. Terrain 4 perches, 3 pds x 1 arpent. — A. Sarrazin vend à P. Cazeaux, \$7,000. — C.-A. Lavimodière, notaire, 1930.

Ville Saint-Laurent. — Chemin public. Vacants. Lot No 465-371, 372. — La Ville Saint-Laurent vend à J. Daigneault, \$227.44. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Quartier Maisonneuve. — Avenue Ald. Bâtisses Nos 515 à 519. Lot No 3-258. Terrain 302 pds. — V. Bernier et al vendent à Dame V. Calce et al, \$6,500. — A. Zappa, notaire, 1930.

Quartier Ahuntsic. — Chemin de la Montée Saint-Michel. Vacants. Lot No 353-1, 354-7, 355-2, 357-2. — J. Pesant vend à Canadian National Ry Co., \$4,420. — H. Décaray, notaire, 1930.

Rue Parthenais. Vacant. Lot No 477-124. Terrain 30 x 73.5 pds. — Dame Leblanc vend à A. Gagné, \$350. — J.-A. Péronneau, notaire, 1930.

Quartier Saint-Michel. — Rue De Gaspé. Bâtisses Nos 6617, 6619. Lot No 10-1467. Terrain 24 x 72 pds. — Dame A. Charrette vend à J. Boucher, \$4,500. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Cité de Verdun. — Rue Gertrude. Bâtisses Nos 857 à 865. Lot No 3401-304. — Dame C. G. Harris vend à Dame A. Tardy, \$4,080. — J. H. Hutcheon, notaire, 1931.

Quartier Rosemont. — Rue Lafond. Vacants. Lot No 177-276, 277, 177-235-1. Terrain 6 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd vend à P. Picard et al, \$1,125. — E. Godin, notaire, 1930.

Ave Lafond. Vacants. Lot No 177-248, 249. Terrain 50 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd., vend à J.-C. Lacroix, \$1,000 — E. Godin, notaire, 1931.

Quartier Notre-Dame de Grâce.— Ave. Hingston. Vacants. Lot No 168-464 à 466. Terrain 75 x 120 pds. — F. St-Amant vend à D. B. Rennie \$1,200 et autres considérations. — D. Cameron, notaire, 1930.

Ave. Monkland. Vacants. Lot No 151-230 à 232. Terrain 115 x 125 à 130 pds. — M. Bessette vend à R. Bessette \$1,000 et autres considérations. — N. Ladouceur, notaire, 1930.

Ave. Colborne. Vacant. Lot No 51-287. Terrain, 25 x 100 pds. — K. Hultgren vend à A. Botham \$1,000 et autres considérations. — C.-A. Lavigne, notaire.

Quartier St-Paul. — Rue Eadie. Vacants. Lot No 3974-2. 3975-2. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$300. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-509. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-508. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-507. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-273. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-272. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Quartier Mercier. — Rue Hoche. Vacant. Lot No 396. 402. Terrain 52 x 90 pds. — G. Lalancette vend à R. Guimond, \$500. — A. Zappa, notaire, 1930.

Rue Notre-Dame est. Vacant. Lot No 404-95. Terrain 25 x 126 pds. — Dame A. Campeau vend à R. Campeau, \$176. — A. Labrecque, notaire, 1930.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Quartier St-Paul. — Rue Richardson. Bâtisses Nos 1998 à 2010. Lot No 3022. Terrain 48 x 106 pds. — F. Monette vend à M. Wynnick et Uxor, \$11,000. — G. Michaud, notaire, 1930.

Quartier Montcalm. — Rue Des Erables. Bâtisses Nos 6371, 6373. Lot No 208-353. Terrain, 25 x 103 pds. — C. Gauthier vend à G. Fortier, \$7,500. — J. H. R. Messier, notaire, 1930.

Cité d'Outremont. — Ave. Maplewood. Vacant. Lot No 27-10. Terrain 6822 pds. — The Sterling Realty Co. Ltd. vend à E. Monette, \$6,000. — L. Joron, notaire, 1930.

Quartier St-Denis. — Rue Champlain. Bâtisses Nos 5301, 5303. Lot 1-2. S. 331-183. Terrain 25 x 73 1/2 pds. — O. Bordua vend à J. Lafontaine, \$5,000. — V. W. Meek, notaire, 1930.

Cité de Westmount. — Upper Belmont ave. Bâtisses No 721. Lot No 225-5-2, 225-6-3, 225-22-2. Terrain 4,200 pds. — J. O. Morrell vend à S. Matthews, \$22,500. — J. Fair, notaire, 1930.

Quartier Saint-Joseph. — Rue Quesset et Dominion. Bâtisses Nos 62, 64. Quesset et 727 rue Dominion. Lot No 72. Terrain 30 x 80 pds. — Dame J.-A. Charlebois vend à E. Grou, \$10,000. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Parioisse Saint-Laurent.—Rue Namur. Bâtisses No 10299. Lot 593. Terrain 4 perches, 3 pds x 1 arpent. — A. Sarrazin vend à P. Cazeaux, \$7,000. — C.-A. Lavimodière, notaire, 1930.

Ville Saint-Laurent. — Chemin public. Vacants. Lot No 465-371, 372. — La Ville Saint-Laurent vend à J. Daigneault, \$227.44. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Quartier Maisonneuve. — Avenue Ald. Bâtisses Nos 515 à 519. Lot No 3-258. Terrain 302 pds. — V. Bernier et al vendent à Dame V. Calce et al, \$6,500. — A. Zappa, notaire, 1930.

Quartier Ahuntsic. — Chemin de la Montée Saint-Michel. Vacants. Lot No 353-1, 354-7, 355-2, 357-2. — J. Pesant vend à Canadian National Ry Co., \$4,420. — H. Décaray, notaire, 1930.

Rue Parthenais. Vacant. Lot No 477-124. Terrain 30 x 73.5 pds. — Dame Leblanc vend à A. Gagné, \$350. — J.-A. Péronneau, notaire, 1930.

Quartier Saint-Michel. — Rue De Gaspé. Bâtisses Nos 6617, 6619. Lot No 10-1467. Terrain 24 x 72 pds. — Dame A. Charrette vend à J. Boucher, \$4,500. — G.-P. Laurin, notaire, 1930.

Cité de Verdun. — Rue Gertrude. Bâtisses Nos 857 à 865. Lot No 3401-304. — Dame C. G. Harris vend à Dame A. Tardy, \$4,080. — J. H. Hutcheon, notaire, 1931.

Quartier Rosemont. — Rue Lafond. Vacants. Lot No 177-276, 277, 177-235-1. Terrain 6 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd vend à P. Picard et al, \$1,125. — E. Godin, notaire, 1930.

Ave Lafond. Vacants. Lot No 177-248, 249. Terrain 50 x 80 pds. — Rosemont Realty Ltd., vend à J.-C. Lacroix, \$1,000 — E. Godin, notaire, 1931.

Quartier Notre-Dame de Grâce.— Ave. Hingston. Vacants. Lot No 168-464 à 466. Terrain 75 x 120 pds. — F. St-Amant vend à D. B. Rennie \$1,200 et autres considérations. — D. Cameron, notaire, 1930.

Ave. Monkland. Vacants. Lot No 151-230 à 232. Terrain 115 x 125 à 130 pds. — M. Bessette vend à R. Bessette \$1,000 et autres considérations. — N. Ladouceur, notaire, 1930.

Ave. Colborne. Vacant. Lot No 51-287. Terrain, 25 x 100 pds. — K. Hultgren vend à A. Botham \$1,000 et autres considérations. — C.-A. Lavigne, notaire.

Quartier St-Paul. — Rue Eadie. Vacants. Lot No 3974-2. 3975-2. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$300. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-509. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-508. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Rockland. Vacant. Lot No 4674-507. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-273. — Le Shérif de Montréal vend à W. M. Couper, \$175. — 1930.

Rue Springfield. Vacant. Lot No 4674-272. — Le

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien l'emporte à New-York

New-York, 9. — Le club Canadien, très populaire dans la métropole américaine, avait attiré plus de quinze mille personnes au Madison Square Garden, hier soir, pour sa partie avec les Américains de Bill Dwyer, et les amateurs du sport national canadien qui ont été témoins de cette rencontre n'ont guère eu de regret de leur soirée car ils ont assisté à une lutte rapide, intéressante et très contestée. Les partisans des New-Yorkais furent quelque peu déçus de voir leurs favoris subir un échec par 2 à 1, aux mains du Bleu Blanc Rouge, mais d'un autre côté ils ont dû se consoler à la pensée que la victoire des Habitants n'était pas seulement due à la supériorité du Bleu Blanc Rouge, mais surtout à la chance qui a favorisé les visiteurs en cette occasion. L'on peut dire que le Canadien a été sorti de sa léthargie, hier soir, et que les joueurs montrealais se sont affirmés supérieurs aux locaux, particulièrement sur l'attaque car dans les deux premières périodes les Habitants eurent constamment l'avantage malgré que Billy Burch ait enregistré le premier point de la partie en faveur des Américains. Après avoir obtenu l'avantage d'un point les visiteurs se contentèrent de jouer prudemment et la défense des Canucks a réussi à tenir ses adversaires en échec jusqu'à l'expiration du temps réglementaire.

Pit Lépine, malgré sa blessure à la main droite, a pris une part active à la suite d'hier soir et a fait un excellent travail avec son fameux crochet. Lépine a réussi à compter le premier point du Bleu Blanc Rouge à la fin de la première période, mettant ainsi son club sur un pied d'égalité avec les locaux.

Les Américains ont voulu jouer dur et démantibuler leurs adversaires mais ces tactiques ne leur ont pas réussi. Les arbitres leur ont fait un jeu très dur et les punitions imputables à ceux qui n'employaient pas des moyens strictement réglementaires.

Hainsworth a joué une partie très solide dans les buts. Il a dû sortir de sa cage plus d'une fois au cours de la rencontre pour empêcher les Américains de le servir de trop près.

Burch a été l'étoile des Américains en comptant l'unique point de son club sur une passe de Brydget, juste en face de la défense du Canadien.

Grâce à sa victoire d'hier soir le Canadien s'est mis sur un pied d'égalité avec le Montréal pour la deuxième position de la section canadienne car le club du président Strachan a été défait aux mains des Leafs à Toronto.

Le Bleu Blanc Rouge retournera à Montréal aujourd'hui afin de pouvoir faire face au club Toronto demain soir, au Forum, alors que la première position de la section sera en jeu.

Alignement des équipes:

Canadien	Américain
Hainsworth	but
S. Mantha	déf.
Burke	déf.
Morenz	centre
Gagnon	avant
Johat	avant
Subst. Canadien: Leduc, McLaughlin, Lépine, G. Mantha, Larochelle, Wansie et Mondou.	
Subst. Américain: Carson, Himes, Simpson, McVeigh, Shappard, Maccare, Hughes et Brydget.	

SOMMAIR.S

Première période
1. Américains Burch 11:53
2. Canadien Lépine 17:34
Punitions: Maccare, Burke, Carson.

Deuxième période
3. Canadien G. Mantha 19:13
Punition: Ayres 2, Brydget.

Troisième période
Punition: Joliat, Dutton, S. Mantha, Burke 2, Brydget.

Le classement des équipes

SECTION CANADIENNE			
	G.	P.	N. Pts
Toronto	10	6	4 43 40 24
Canadien	10	6	3 52 47 23
Montréal	10	8	3 43 45 23
Américains	7	7	6 34 29 20
Ottawa	6	14	2 40 63 12

SECTION AMERICAINE			
	G.	P.	N. Pts
Boston	14	5	2 71 44 30
Chicago	11	7	2 51 33 24
Rangers	10	7	4 57 44 24
Détroit	9	8	3 52 39 21
Philadelphie	1	19	1 30 89 3

PROCHAINES PARTIES

Samedi soir, le 10 janvier: Montréal à Philadelphie; Toronto à Canadien.

FORUM WILBANK 6131
CE SOIR, A 8 H.
LIGUE DES BANQUES
Prix: \$1.00, 50; enfants 25 cents.
SAMEDI, 10 JANVIER, A 8 H. 30 P.M.
TORONTO VS CANADIENS
Séances réservées du cercle \$1.00
Admission générale .50
Taxe comprise.
Billets maintenant en vente.

Les Quakers sont blanchis par Chicago

Philadelphie, 9. — Les Quakers de Cooper Smeaton n'étaient aucunement de taille à lutter contre les Éperriers Noirs hier soir et ils subirent une défaite bien conditionnée aux mains du club Chicago, car les protégés du major McLoughlin ont été défaits par un résultat de 3 à 1. Les visiteurs s'assurèrent la victoire dans la première période alors que les protégés d'Arthur Ross ont compté trois points consécutifs tout en tenant leurs adversaires en échec.

Dans les deux dernières périodes les locaux bataillèrent énergiquement mais ne purent jamais reprendre le terrain perdu et durent se contenter d'un point enregistré par l'innigun au milieu de la dernière manche.

Les Sénateurs furent pris par surprise dès le commencement des hostilités car quarante-cinq secondes après le son de la cloche Clapper, sur une passe de Weiland, prenait l'ennemi en défaut pour le point initial. Weiland et Clapper continuèrent leurs attaques contre les filets du club local et comptèrent deux autres points avant l'expiration de la première période.

Au commencement de la deuxième période, le gérant Gill fit un changement important sur son équipe. Il retira Connell et envoya le jeune Beveridge dans les buts du club Ottawa. Ce changement eut son effet car les Bruins ne purent enregistrer aucun autre point, grâce à la belle tenue de Beveridge.

Les Sénateurs étaient privés des services de Harold Starr pour la malheureuse chute locale sans Alex. Smith, autre joueur de défense, qui se blessa au cours d'une collision avec Dutch Gainer dans la troisième période.

Alignement des équipes:

Chicago	Philadelphie
Gardner	but
Dutkowski	défense
Graham	défense
Cook	centre
March	avant
Miller	avant
Substituts: Chicago: Ripley, Couture, Gottselig, Wentworth, Ingram, Bostrom, Adams, Desjardins.	
Substituts: Philadelphie: Hulton, Lowrey, McCalmon, Lyons, Jarvis, Barton.	
Arbitres: Cleghorn et Wagner.	
1ère période	
1-Chicago-Miller (March) 2:56	
Punition: Aucune.	
2ème période	
2-Chicago-Gottselig (Dutkowski) 17:19	
Punition: Aucune.	
3ème période	
3-Chicago-Adams (Ingram) 7:25	
4-Chicago-Adams (Desjardins) 17:41	
Punitions: Cook, Lyons, Shields, Ingram.	

La Ligue Starr

La première moitié de la saison de la ligue de hockey Starr se terminera ce soir, à l'Arena Mont-Royal. Trois parties sont à l'affiche et promettront d'être très intéressantes. La lutte se fait de plus en plus contestée. Tous les amateurs du beau jeu de hockey devraient se faire un devoir d'encourager les jeunes étoiles de la ligue Starr qui sont en mesure de satisfaire les plus difficiles. L'arbitre toujours compétent, Stewart Shearer, étoile du club LaFontaine, de la ligue Mont-Royal, sera encore à son poste ce soir. Le programme est le suivant:

C. P. Sainte-Hélène, vs C. P. Saint-Stanislas
Charbonneau vs Can. Montgomery
Rosemont vs Saint-Viateur.

Les clubs C. P. Saint-Stanislas, Rosemont et Saint-Viateur, se disputent la deuxième position de la ligue Starr. Le C. P. Sainte-Hélène, qui a remporté la victoire dans ses quatre dernières parties, est bien déterminé à continuer sa marche triomphale, mais il rencontrera ce soir, un dur adversaire, qui pourrait bien lui infliger son premier échec. Les clubs Charbonneau et Canadien Montgomery feront l'impossible pour se vaincre l'un et l'autre afin d'éviter d'être seul au bas de l'échelle.

POSITION DES CLUBS DE LA LIGUE STARR			
	G.	P.	N. Pts
C. P. Ste-Hélène	4	0	1 9
Saint-Viateur	3	2	0 6
C. P. St-Stanislas	3	2	0 6
Rosemont	1	1	3 5
Parc Champlain	2	4	0 4
Can. Montgomery	3	1	3
Charbonneau	1	3	1 3

Ballon au panier au National

Samedi soir, le 10 janvier, les équi-piers du National joueront leur première partie de ligue. La première rencontre, qui alignera les joueurs juniors contre les hommes de la Y.M.H.A., commencera à 8.15 heures précises. Dans la deuxième partie, les équipes intermédiaires de la Y.M.H.A. et du National se feront la lutte.

Le tirage du dix piastres en or, généralement donné par M. Pierre Rolland, président du National, aura lieu durant l'intermède. Il se fera publiquement. Tous les détenteurs de billets devraient se faire un devoir d'assister à ces rencontres. Si le gagnant n'est pas présent lors du tirage, les organisateurs se feront un plaisir de le lui faire parvenir dans les quarante-huit heures.

Comme nombre de détenteurs de billets se proposent d'assister à ces rencontres, tout fait prévoir qu'il y aura une foule comme il ne s'est jamais vue à une partie de ballon au panier au National. Les spectateurs, qui désirent avoir de bons sièges, feraient bien de se rendre de bonne heure. Les portes du gymnase seront ouvertes au public dès huit heures et l'entrée est absolument gratuite.

Le Saint-Viateur

Le club de goudet Saint-Viateur est libre pour dimanche le 11 et aimera avoir un adversaire. Il lance un défi à tous les clubs amateurs de la ville et aussi au Drummondville, Chevaliers de Colomb de Joliette et autres clubs de la campagne. Le Saint-Viateur joue le dimanche de 4 à 5 heures et le mardi de 9 à 10 heures à l'Institution des Sourds-Muets. Pour informations appeler M. Deland, Cal. 0354.

Les Sénateurs sont vaincus par Boston

Ottawa, 9. — Les Sénateurs d'Ottawa ont subi un autre échec, hier soir, aux mains des Bruins de Boston dans une lutte des séries de la Ligue de Hockey Nationale, alors que les hommes de Dave Gill ont été défaits par un résultat de 3 à 1. Les visiteurs s'assurèrent la victoire dans la première période alors que les protégés d'Arthur Ross ont compté trois points consécutifs tout en tenant leurs adversaires en échec.

Dans les deux dernières périodes les locaux bataillèrent énergiquement mais ne purent jamais reprendre le terrain perdu et durent se contenter d'un point enregistré par l'innigun au milieu de la dernière manche.

Les Sénateurs furent pris par surprise dès le commencement des hostilités car quarante-cinq secondes après le son de la cloche Clapper, sur une passe de Weiland, prenait l'ennemi en défaut pour le point initial. Weiland et Clapper continuèrent leurs attaques contre les filets du club local et comptèrent deux autres points avant l'expiration de la première période.

Au commencement de la deuxième période, le gérant Gill fit un changement important sur son équipe. Il retira Connell et envoya le jeune Beveridge dans les buts du club Ottawa. Ce changement eut son effet car les Bruins ne purent enregistrer aucun autre point, grâce à la belle tenue de Beveridge.

Les Sénateurs étaient privés des services de Harold Starr pour la malheureuse chute locale sans Alex. Smith, autre joueur de défense, qui se blessa au cours d'une collision avec Dutch Gainer dans la troisième période.

Alignement des équipes:

Ottawa	Boston
Thompson	but
Hitchman	déf.
Shore	déf.
Weiland	centre
Clapper	avant
Gainer	avant
Subst. Boston: Pratt, Barry, Oliver, Galbraith, Harris, Chapman, Beattie.	
Subst. Ottawa: Starr, Gagné, Cox, Touhey, Grosvenor, Bourgeault, Beveridge.	
Arbitres: Hewitson et Romeril.	
SOMMAIRE	
Première période	
1. Boston Clapper 4:45	
2. Boston Weiland 9:50	
3. Boston Clapper 2:20	
Deuxième période	
Pas de point.	
Punitions: Lamb, Art. Smith, Shore, Pratt.	
Troisième période	
4. Ottawa Finnigan 8:15	
Punitions: Alex. Smith, Shore, Lamb, Bourgeault, Barry.	

Le hockey à Saint-Eustache

L'équipe de la Banque Provinciale du Canada, Montréal, a défait le St-Eustache par 3 à 0, dimanche dernier.

Au cours de la première période, et malgré une organisation incomplète causée par l'inclemence de la température, le club local eut l'avantage du jeu. Il ne restait plus qu'une demi-minute de jeu lorsque l'équipe de la Banque Provinciale du Canada réussit à enregistrer son premier point.

Les joueurs du St-Eustache, très agressifs, ne cessèrent d'attaquer du commencement à la fin mais ne réussirent pas à compter. Cette faiblesse relative s'explique par le manque d'appui et de substituts.

Par contre, l'équipe de la Banque Provinciale était au grand complet. Son jeu d'ensemble fut de toute beauté et indique que les jeunes banquiers se sont entraînés régulièrement depuis ces dernières semaines.

Le St-Eustache, en bon perdant, offrit ses félicitations au club visiteur et l'invita à revenir avec la même équipe — invitation que la Banque Provinciale ne saurait refuser à raison de la bonne hospitalité de l'esprit sportif des gens de St-Eustache. La rondelle fut mise au jeu par M. le notaire J.-A. Charette, maire de St-Eustache.

Ligue Financière

La Ligue Financière de Hockey inaugurer sa saison mardi soir prochain alors que trois parties seront disputées à la patinoire Loyola. Voici le calendrier des jouées pour la saison 1931:

Janvier 13.—Toronto vs Rose et Laflamme, Dominion vs Nova Scotia, Sun Life vs Banque Royale.

Janvier 20.—Dominion vs Nova Scotia, Rose et Laflamme vs Banque Royale, Sun Life vs Toronto.

Janvier 27.—Nova Scotia vs Banque Royale, Sun Life vs Toronto, Dominion vs Rose et Laflamme.

Février 3.—Sun Life vs Rose et Laflamme, Toronto vs Nova Scotia, Banque Royale vs Dominion.

Février 10.—Toronto vs Banque Royale, Nova Scotia vs Rose et Laflamme, Sun Life vs Dominion.

Février 17.—Banque Royale vs Sun Life, Rose et Laflamme vs Toronto, Nova Scotia vs Dominion.

Février 24.—Sun Life vs Nova Scotia, Dominion vs Toronto, Rose et Laflamme vs Sun Banque Royale.

Mars 3.—Dominion vs Banque Royale, Rose et Laflamme vs Sun Life, Nova Scotia vs Toronto.

Mars 10.—Rose et Laflamme vs Dominion, Toronto vs Sun Life, Banque Royale vs Nova Scotia.

Champion qui disparaît

San-Antonio, Texas, 9. — Wayne Munn, ancien champion des poids lourds à la lutte libre, est décédé ce matin à l'hôpital Basa de Fort-Sam Houston, de la maladie de Bright.

Les Rangers ont triomphé des Falcons

Détroit, 9. — Les Falcons ont subi leur première défaite de la saison sur leur propre glace hier soir alors qu'ils ont été vaincus par les Rangers de New-York par un résultat de 1 à 0, dans la plus intéressante lutte encore vue en cette ville depuis le commencement des présentes séries. Le Detroit avait gagné six parties sur sa glace tandis qu'il avait fait trois parties nulles, mais hier soir, il a dû baisser pavillon devant les hommes de Lester Patrick.

Bill Cook, ailier de droite du club new-yorkais, a donné la victoire à son club en enregistrant l'unique point de la partie dans la première période sur une passe de Jerwa, moins de six minutes après le commencement des hostilités.

Jerwa, le brillant joueur de défense de Patrick, avait monté la rondelle jusqu'à la défense. Il la passa à Cook qui contourna Noble et Rockburn pour lancer sur Dolson qui arrêta le coup. Cook poursuivit sa course et poussa la rondelle dans les filets.

Roach a joué une partie scintillante dans les buts pour aider son club à remporter la victoire. Goodfellow, Cooper et McCabe, sans compter Lewis, lui en ont servi de toutes sortes sans pouvoir le forcer à laisser la rondelle aller toucher le fond du filet.

Il n'y eut pas une seule punition de décernée dans la période finale. Les deux clubs s'en sont tenus strictement aux règles dans l'espoir de remporter la victoire. Les Falcons ont tout fait pour égaliser le résultat. Jack Adams a envoyé quatre fois la rondelle vers la fin de la partie. Les Rangers ont alors repoussé les attaques en renvoyant la rondelle à l'autre bout de la glace.

Les New-York Rangers se sont maintenus en deuxième position sur un pied d'égalité avec Chicago par leur victoire d'hier soir sur les Falcons en présence de 12,000 personnes.

Alignement des équipes:

RANGERS	DETROIT
Roach	but
Johnson	défense
Jerwa	défense
Boucher	centre
W. Cook	avant
F. Cook	avant
Rangers, Subs: Thompson, Murdoch, Keeling, Regan, Carrigan, Dillon et Peters.	
Detroit: Cooper, Hay, Filmore, McInley, Frederickson, McCabe, Hicks et Evans.	
Arbitres: Mallinson et Daigneault.	
Première période	
1. Rangers: W. Cook 5:17	
Punitions: Jerwa, Rockburn.	
Deuxième période	
Pas de point.	
Punitions: Rockburn, Jerwa, Aurie, Regan 2, et Johnson.	
Troisième période	
Pas de point.	
Punition: aucune.	

Les Leafs en première position

Toronto, 9. — Le club Montréal a perdu la tête de la section canadienne à la suite de son échec subi dans la Ville Reine hier soir par un résultat de 1 à 0, aux mains des Leafs et ces derniers mènent actuellement dans le circuit Calder tant les Leafs que les Canadiens ont enregistré la victoire point de la partie, le résultat fut incertain.

Le point compté par Blair a été fait grâce à un coup de maître. Bailey avait fait une course le long de la bande et Trotter n'avait pas pris la peine de le surveiller d'assez près. Lorsqu'il se trouva en bonne position, Bailey passa la rondelle à Blair qui était resté découvert en face de Kerr. Le jeune gardien de buts s'élança sur son adversaire pour lui enlever la chance de le déjouer. Celui-ci laissa Kerr faire son mouvement et il sauta de côté pour lancer la rondelle dans un filet désert.

Hooley Smith était au pénitencier lorsque Blair compta son point. Il avait enfreint la règle anti-défense et il avait été chassé en dépit de ses protestations auprès de l'arbitre Goodman.

Les Leafs ne se contentèrent pas de l'avantage qu'ils avaient pris dans cette période. Ils continuèrent à assiéger les buts de Kerr qui eut beaucoup de travail pendant cinq minutes.

Les chances tournèrent cependant et Cotton fut puni. Day le suivit bientôt dans la boîte aux punitions et les Marrons attaquent rageusement. Ils donnèrent de l'ouvrage à Chabot qui tint jusqu'au retour des deux joueurs punis.

Cinq minutes avant la fin de la partie, le gérant Munroe retira ses joueurs de défense et les remplaça par des forwards. Bailey réussit à pénétrer seul devant Kerr qui sauva ses buts. Les Marrons attaquaient toujours avec plus de persistance que jamais. Pour protéger leur avantage, les Leafs commencèrent à lancer la rondelle à l'autre bout de la glace.

La rondelle resta prise dans les jambières de Chabot et l'arbitre la remit au jeu juste en face de la cage des Leafs. Nelson Stewart ne put réussir à mettre son bâton sur le caucheteur lorsqu'il toucha la glace.

La partie se termina alors que les Maple Leafs renvoyaient à chaque occasion la rondelle à l'autre bout de la glace.

Alignement des équipes:

MONTREAL	TORONTO
Kerr	but
	Chabot

Les Banquiers à l'oeuvre ce soir

La Banque Canadienne Nationale sera considérablement affaiblie pour sa rencontre de ce soir avec la Banque de Montréal, au Forum, de la cinquième séance régulière de la populaire organisation du président Jackson. On nous communique en effet la nouvelle que Paul Gagnon et André Bourgoin ne pourront s'aligner avec l'équipe canadienne-française. Le premier est indisposé depuis quelque temps et le médecin lui a conseillé un repos. Bourgoin souffre d'une forte attaque de grippe et il est au lit depuis quelques jours. Le médecin lui a fortement défendu de jouer ce soir et l'a même sévèrement blâmé d'avoir participé à la partie de vendredi dernier alors que Bourgoin s'est aligné avec un fièvre de 102 degrés.

Avec une importante partie sur les bras et deux de ses plus brillants joueurs absents, la situation du club de la Banque Canadienne est loin d'être rose. Le gérant S. A. Hart et l'instructeur Léo Roy ne sont pas moins optimistes et ils attendent la partie de ce soir avec impatience. M. Hart a déclaré que Paul Arcand et Paul Bellehumeur, les compagnons du capitaine Lucien Brunet sur la défense, iront tour à tour jouer sur la ligne d'avants, au centre tout probablement. Il était cependant encore incertain ce matin au sujet de sa ligne d'avants régulière. Il est cependant fort probable que Saint-Jean, Hamel et Oiseau commenceront la rencontre avec Brunet, Arcand et Bellehumeur seront sur le banc des substitués.

La Banque de Montréal aura son équipe habituelle et la confiance règne plus que jamais dans le camp du capitaine Bill Shink. Les meneurs espèrent bien augmenter leur avance ce soir et se préparent à infliger une deuxième défaite à la Banque Canadienne Nationale qu'ils ont déjà battue par 2 à 0 au début de la saison. Ils ne devront cependant pas pêcher par excès de confiance car l'équipe canadienne-française pourrait fort bien leur causer une désagréable surprise.

La Banque Canadienne n'a qu'un seul point en arrière de la Banque de Montréal et elle est fièrement déterminée à protéger sur un pied d'égalité avec son adversaire et va surprendre plus que jamais pour l'emporter. La partie promet de fournir un spectacle éblouissant que pas un spectateur de la Ligue des Banques ne devrait manquer de voir. Cette lutte commencera à 8 heures précises.

Le club des Banques Unies, qui s'améliore de partie en partie, fera les frais de la seconde rencontre de la soirée avec la Banque Royale. Très faible au début, le club du gérant Mireault s'est considérablement renforcé depuis quelque temps et il est maintenant un digne adversaire pour n'importe quel club de la Ligue des Banques. Le jeu d'ensemble est pratiqué de plus en plus chez les protégés de M. Mireault qui deviennent de plus en plus redoutables à chaque jour. Ils manquent toutefois encore un peu de confiance en eux-mêmes et leur nervosité devant les buts leur fait manquer nombre de points depuis le début de la saison. La défense est maintenant solide et Perry est aussi brillant qu'on peut le souhaiter. Les avants n'ont qu'à faire leur part et le club marchera à merveille.

Les Banques Unies ont la ferme ambition de remporter leur première victoire de la saison et la Banque Royale pourrait être désagréablement surprise. La Banque de Montréal a dû exécuter un ralliement la semaine dernière pour parvenir à avoir raison des Banques Unies de sorte que la Banque Royale est loin d'être certaine de la victoire. Cette partie ne manquera pas de fournir un brillant spectacle tout comme la première partie. Les amateurs sont donc assurés de passer une agréable soirée.

Rutherford est champion

Le club Rutherford a remporté le championnat de la Ligue de quilles des Marchands de Bois en triomphant du club Traversy dans la lutte de détail qui a eu lieu mercredi soir dernier.

Cette rencontre décisive était décidée par une victoire de deux parties sur trois et comme le Rutherford a gagné les deux premières, la troisième ne fut pas nécessaire.

Résultat détaillé:

RUTHERFORD			
Poittevin	135	122	257
Reid	130	162	292
Perlard	144	107	251
Mannier	166	172	338
Duyns	164	155	319
	739	718	1457

TRAVERSY			
Dery	121	109	230
Gibeau	131	133	264
Macfarlane	149	121	270
Higgs	136	132	268
Wilkie	149	196	345
	686	691	1377

Callagher déf. Clancy
McVicar déf. Day
Stewart déf. Blair
Smith centre Bailey
Siebert aile Cotton

Substituts: Montréal: Boucher, Trotter, Ward, Wilcox, E. Roche, Phillips, Northcott, Walsh.
Toronto: Horner, Jackson, Conacher, Primeau, Jenkins.
Arbitres: Corbeau et Goodman.

SOMMAIRE

Première période
Pas de point.
Punitions: Siebert, McVicar.

Deuxième période:
Pas de point.
Punitions: Bailey, Smith, Trotter, Callagher (meusure).

Troisième période
1. Toronto, Blair 5:30
Punitions: Smith, Cotton, Day.

Hockey à Dorval

Comme par le passé, le Bleu Blanc Rouge s'est réorganisé. Il est prêt à recevoir toute équipe de 18 à 20 ans. Etant libre dimanche et les soirs de la semaine prochaine le B.B.R. aimerait à rencontrer des clubs de sa classe tels que le Cercle paroissial de Dorval, le Saint-Louis de Lachine et le Dixie. Inf. D. Lavigne, Tél. Lachine 234, tous les soirs entre 6 et 7 h.

LA NAVIGATION

UN JUGEMENT AU SUJET D'UNE COLLISION

Le capitaine L.-A. Demers, commissaire fédéral pour les accidents de navigation, attribue à une erreur de jugement excusable une collision entre le "Kenora" et l'"Hamildoc", qui s'est produite à l'entrée du canal Lachine, le 13 mai de l'année dernière. D'après le commissaire, c'est le commandant de l'"Hamildoc", le capitaine Foulis, qui a commis cette erreur de jugement. Mais comme il s'agit d'une erreur excusable, le capitaine Foulis reste en possession de son certificat.

Le "Kenora" sortait d'une écluse et remontait le canal, avec une petite cargaison de sucre. L'"Hamildoc" descendait, avec une cargaison de grain. Il se trouvait au sud de la ligne médiane du canal, alors que l'autre navire se trouvait au centre du canal. C'était à la tombée de la nuit. Le "Kenora" a lancé un signal d'un coup de sifflet, auquel, selon le commissaire, l'"Hamildoc" devait répondre par un signal d'alarme.

POUR LES CLIENTS DE LA WHITE STAR

La Travel Association, de Grande-Bretagne et d'Irlande, vient de publier une liste des principaux événements mondains, littéraires, artistiques et sportifs, organisés en Angleterre, en Écosse et en Irlande pour janvier et février. Au sujet de cette liste, la compagnie White Star a préparé une série de traversées avec Halifax et New-York comme points de départ.

LE PAQUEBOT GEANT DE LA C. G. T.

On annonce que le nouveau paquebot géant de la Compagnie générale transatlantique, un navire de plus de 1,000 pieds de longueur, est en voie de construction au chantier Penhoet, de Saint-Nazaire. Muni d'une machinerie de 150,000 chevaux-vapeur, ce paquebot aura une vitesse de plus de trente nœuds.

POUR DÉVELOPPER LA NAVIGATION MARITIME AMERICAINE

On annonce que l'International Mercantile Marine Company vient de consolider ses intérêts et, au sujet de cela, que quatre directeurs de la Roosevelt Steamship Company sont élus directeurs de l'International Mercantile. Dans un communiqué le président de l'International Mercantile, M. P. A. S. Frank-

lin, déclare que le but principal de la consolidation est le développement, sur une grande échelle, de la navigation maritime sous pavillon américain.

A BORD DU "LA FAYETTE"

New-York, 9. — Le "La Fayette", de la Compagnie générale transatlantique, est parti de ce port aujourd'hui pour Plymouth et le Havre. Parmi ses 300 passagers il y a M. le chanoine J.-H. Touchette, de Casselman, Ontario; M. J.-Alfred Oudet et M. E. Saint-Jacques, de Montréal.

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS

Le "Montclair", du Pacifique Canadien, parti de Liverpool, arrivera à Saint-Jean, demain.

L'"Adriatic", de la compagnie White Star, parti de Liverpool, arrivera à Halifax, dimanche.

Le "Caronia", de la compagnie Cunard, parti de Southampton, arrivera à Halifax, dimanche.

Le "Melita", du Pacifique Canadien, parti de Saint-Jean, arrivera à Glasgow, dimanche.

L'"Auronia", de la compagnie Cunard, parti de Halifax, arrivera à Plymouth lundi.

Le "Gedric", de la compagnie White Star, parti de Halifax, arrivera à Liverpool lundi.

L'"Europa", du Lloyd de l'Allemagne du Nord, parti de Brème, arrivera à New-York, aujourd'hui.

Le "Volendam", de la ligne Holland-Amérique, parti de Rotterdam, arrivera à New-York, demain.

Les travaux de chômage à Sherbrooke

Sherbrooke, 9 (D. N. C.) — Les seuls travaux de chômage entrepris à l'heure actuelle dans la ville de Sherbrooke à même les octrois des gouvernements, sont ceux de la nouvelle conduite de l'aqueduc et la pose de tuyaux d'égouts dans certaines rues de la ville.

Le montant dévolu à la ville est de \$175,000 et la somme de \$92,000 sera englobée par la conduite de l'aqueduc, puis une somme de \$20,000 pour l'exécution des travaux d'égout en hiver. Il reste donc un montant de \$63,000 de disponible, mais le conseil ne peut y toucher dans le moment, nous informe le greffier, parce qu'il servira à la construction du viaduc de la rue Galt, au montant de \$30,000, et au mur de soutènement du marché Lansdowne, soit \$33,000.

La neige des ruelles

Les obsèques de M. Bettez

DES MILLIERS DE PERSONNES ASSISTENT AUX FUNÉRAIRES DU MAIRE DES TROIS-RIVIÈRES

Les Trois-Rivières, 9. (D.N.C.) — Plus de 12,000 personnes de notre ville et du district ont rendu un émouvant hommage au maire Arthur Bettez, foudroyé par une syncope dimanche dernier, à l'âge de 59 ans.

La translation de la dépouille mortelle avait eu lieu mercredi après-midi à l'hôtel de ville où elle fut exposée en chapelle ardente dans la salle des délibérations du conseil. Des milliers de personnes au cours de la soirée ont défilé devant le cercueil.

Dès neuf heures, jeudi avant-midi, la foule envahissait la cathédrale, où se massait devant l'hôtel de ville. À dix heures, le cortège funèbre se mit en marche, défendant par les rues Alexandre, Royale, Des Rues, Notre-Dame et Bonaventure. En tête se trouvaient un détachement de policiers sous la direction du chef Vachon et des capitaines Bellemare et Cossette. Puis venaient l'Union musicale, les Scouts catholiques, — hommage particulier au maire Bettez, membre du comité protecteur des Scouts catholiques, — le corbillard traîné par quatre chevaux noirs, précédé des voitures lourdes d'offrandes florales, les parents, les citoyens, la Philharmonie de la Salle et les élèves de l'Académie de la Salle.

Les porteurs étaient les huit échevins: MM. Robert Ryan, promoteur, J.-A. Lemire, Napoléon Lamy, Aimé Dion, H.-A. Montmarquet, Théodore Polhier, Eddie Martin et Théophile Normandeau.

Le deuil du défunt était conduit par son fils, M. Paul Bettez; sa fille, Mlle B. Bettez; ses beaux-frères: MM. Eugène Cloutier, Edmond Cloutier, Alfred Aubry et Emmanuel Duguay; ses neveux, MM. Octave Cloutier, Jules Cloutier, Henri Cloutier, Maurice Bettez, Léo Bettez, Emilie Bettez, Henri Bettez et Maurice Aubry; ses cousins, le R. P. Henri-Norbert, O.F.M., M. l'abbé Antonio Bettez, Nicolet; MM. J. Marc Maher, Montréal, Jos. Martin, Pointe-du-Lac, Georges Blais, Montréal, J.-B. Lefebvre, Pointe-du-Lac, Dr L. Roy, René Homier, Charles-Auguste Maher, Maurice Robert et Adélard Bettez.

BELLE FÊTE À HUBERDEAU

LE 25ÈME ANNIVERSAIRE D'ORDINATION SACERDOTALE DE M. LE CURE PILON.

Huberdeau, 9. — M. le curé J.-L. Pilon, vient de fêter le 25ème anniversaire de son ordination sacerdotale. Il avait annoncé du haut de la chaire dimanche dernier une simple messe d'action de grâces en commémoration du jour où il fut appelé à recevoir l'onction sainte et avait invité ses ouailles à assister à cette messe. Mais ses paroissiens ont fait plus, il lui ont ménagé une surprise en organisant une fête intime et spontanée. Au jour arrivé, tous les paroissiens ont assisté à la messe ainsi qu'une partie du personnel de l'orphelinat. On remarquait aussi dans l'église le père de M. le curé et quelques autres membres de sa famille venus spécialement de Montréal pour cette occasion.

M. le curé a célébré la messe lui-même, accompagné de M. l'abbé P. Allard, curé de St-Rémi, comme diacre, et de M. l'abbé S. Noisieux, aumônier de l'orphelinat, comme sous-diacre. M. Noisieux fit l'allocution de circonstance, et après la messe deux citoyens s'avancèrent à la balustrade, lirent une adresse au jubilaire et lui présentèrent un ciboire et une bourse, double don des paroissiens.

M. le curé a remercié en termes émus et un dîner réunit ensuite les notables de la paroisse et les invités.

Les cartes de travail

Les ouvriers qui désirent travailler pour la ville doivent avoir une carte d'identification et une carte de contrôle. Pour avoir la carte de contrôle du travail, il faut présenter la carte d'identification aux bureaux de l'une des trois divisions du département de la voirie: division est, 1900 Delorimier, A.N. 9060; division nord, 1600 rue Des Carrières, C.A. 3272; division ouest, 2740, Grand Trunk, W.I. 6789.

On distribuera de ces cartes aux ouvriers actuellement à l'ouvrage pour qu'ils ne perdent pas de temps. L'ouvrier doit remettre sa carte de contrôle au contremaître qui la poinçonnera. Lorsque l'ouvrier sera renvoyé, le contremaître lui rendra sa carte pour qu'il se puisse placer ailleurs. Si l'ouvrier perd sa carte il pourra s'en procurer une autre où il a reçu la première. L'avantage de ce système, c'est que si les autorités décident de ne donner du travail que tant de jours par semaine aux mêmes personnes, les contremaîtres voient d'un coup d'oeil sur la carte si ceux qui demandent à travailler y ont droit.

Conférence sur l'Acadie

Trois figures de l'Acadie dévastée: tel est le titre du troisième cours public que fera le R. F. Bernard, le dimanche 11 janvier, à trois heures p.m., à la salle de réunion des Acadiciens, au numéro 1963, rue Rachel, près de la rue Papineau. L'entrée est libre pour tous.

Tirage

Le tirage de \$50 en or, organisé au profit de l'Association canadienne-française des aveugles Inc., se fera le 12 janvier prochain, à 8 h. p.m., à la salle de l'association, 904 rue Beaubien est. Le public est invité. Ceux qui possèdent encore des livres sont priés de les rapporter au plus tôt afin que tous puissent participer au tirage.

La session en Saskatchewan

MESURES POUR AMÉLIORER LA SITUATION DES AGRICULTEURS — LES RESSOURCES NATURELLES — LES ÉCOLES PUBLIQUES

Régina, Saskatchewan, 9 (S.P.C.) — La deuxième session de la septième législature de la Saskatchewan s'est ouverte hier selon le cérémonial traditionnel. En l'absence de Son Honneur le lieutenant-gouverneur H. W. Newlands, c'est l'administrateur de la province, le juge en chef de la Saskatchewan, sir Frederick W. G. Haultain, qui a donné lecture du discours du Trône.

Le discours du Trône — il est très bref — s'arrête surtout sur la mévente du blé et les mauvaises récoltes qui ont éprouvé les cultivateurs de la province. Il annonce des mesures qui seront prises d'accord avec le gouvernement fédéral et les municipalités pour améliorer la situation et remettre sur la voie de la prospérité la principale industrie de la province, l'agriculture. Une législation sera présentée relativement à l'administration des ressources naturelles que le gouvernement fédéral vient de remettre à la province, une autre relative à la colonisation sur ces terres. Le discours du Trône se réjouit de constater que les écoles publiques sont maintenant affranchies de toute influence sectaire et que le gouvernement a obtenu la coopération générale pour effectuer cette réforme.

DANS VILLERAY

LA QUESTION DE L'HÔPITAL JUIF — PROMESSE DE M. CHARBONNEAU — LES CARRIÈRES

L'assemblée du Club ouvrier Villieray a eu lieu hier soir dans le sous-sol de la maison de M. l'échevin Charbonneau, président du club. La question d'un hôpital juif dans le quartier a été de nouveau soulevée. Un membre du club rappelle que l'échevin Charbonneau avait, à une réunion précédente, déclaré qu'on ne permettrait pas la construction de cet hôpital dans le quartier. Mais le lendemain les échevins Schubert et Seigler déclaraient que M. Charbonneau n'empêcherait pas la construction de cet hôpital dans Villieray.

M. Charbonneau répond qu'il ne peut pas empêcher M. Schubert et Seigler de dire ce qu'ils voudront, mais qu'il peut empêcher la construction d'un hôpital juif dans son quartier, et qu'il le fera. J'ai la promesse du maire Houde et du comité exécutif, dit-il, que les Juifs ne construiront pas leur hôpital dans mon quartier.

Alexandre Marier, aviseur légal du club, fait un rapport sur la question du cimetière juif, situé au nord de la rue Sauvé, quartier Villieray; cette question avait été soulevée à de précédentes assemblées.

Ce cimetière est la propriété de plusieurs organisations juives puissantes, dont l'Institut Baron de Hirsch, la synagogue B'Nai Jacob, la congrégation Shaar Zion, de Notre-Dame de Grâce, la congrégation Beth David, et la Hebrew Benevolent Society of Montreal. Le cimetière est situé sur un site parfaitement légal et à droit, suivant la loi, à 35 acres de terrain.

Il n'y a que deux moyens, a dit M. Marier, de déplacer un cimetière. Que les propriétaires du cimetière décident eux-mêmes de le déménager, l'autre c'est que le directeur provincial d'hygiène, déclare ce cimetière un danger pour la santé publique.

La ville ne peut donc pas déménager le cimetière ni l'exproprier; elle peut seulement arrêter son développement en construisant des rues autour, empêchant ainsi les propriétaires d'acquiescer d'autre terrain.

Quelqu'un demande quand disparaîtront les carrières dans le quartier Villieray. M. Charbonneau répond que la ville demandera à Québec la permission d'exproprier les carrières, et aussi le pouvoir d'emprunter pour payer ces expropriations. Vous criez contre les carrières, dit-il, mais si nous les expropriions et jetions le fardeau de ces expropriations sur les épaules des contribuables, vous criez encore davantage.

Nous devons aller lentement et trouver le moyen d'assurer à la ville un accès facile aux carrières situées en dehors des limites de la ville, car Montréal consomme une quantité considérable de pierre quotidiennement.

Cours d'agriculture à Lennoxville

Sherbrooke, 9 (D.N.C.) — En dépit de la tempête de neige qui a paralysé les communications sur les routes de la région, plus de cent cinquante personnes ont inauguré à Lennoxville, les cours abrégés d'agriculture offerts aux cultivateurs de langue anglaise du district de Sherbrooke par le service d'agriculture du ministère provincial d'agriculture, dans les salles de l'Association des producteurs de laine du comté de Sherbrooke. L'événement avait attiré tout particulièrement 75 fils de cultivateurs qui font partie du cercle des jeunes éleveurs et qui vont prendre part aux concours d'adjudication des prix de troupeaux qui auront lieu tous les jours jusqu'à la fin des cours, ce soir.

En outre, des cours spéciaux d'art ménager et culinaire sont donnés à plus de quarante jeunes filles de cultivateurs par des membres du Women's Institute et du Collège d'agriculture MacDonald, l'après-midi et le soir, dans une des salles de l'hôtel de ville de Lennoxville.

M. Taschereau et les ouvriers

LE PREMIER MINISTRE REÇOIT UNE DÉLÉGATION OUVRIÈRE — IL SOUHAITE QUE LA LOI PROVINCIALE REVIENTE SOUS LE CONTRÔLE DU PROVINCIAL — LE REPOS DOMINICAL DANS LES USINES — LA LOI DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Québec, 9. — "Il serait fort à souhaiter que la province en revint à l'ancien système d'après lequel la loi du dimanche était sous le contrôle des provinces et non du gouvernement fédéral. Nous aimerions mieux faire notre propre loi dominicale, parce qu'elle serait plus conforme à notre idéal", a déclaré hier M. L.-A. Taschereau, premier ministre, à la centaine de délégués ouvriers organisés qui ont fait le pèlerinage annuel à Québec, cette année pour soumettre des amendements à la Loi des Accidents du Travail.

L'exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada avait préparé un mémoire comprenant 20 articles, dont les uns avaient été soumis antérieurement à la considération de la Chambre, mais dont d'autres étaient formulés pour la première fois. M. J. T. Foster, vice-président canadien du Congrès des Métiers et du Travail, et président du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, a exprimé à M. Taschereau sa gratitude de voir qu'enfin la province de Québec allait adopter des mesures qu'il réclamait au nom des ouvriers depuis 12 et même 15 ans, par l'insertion dans les statuts québécois de la Loi des Accidents du Travail de l'Ontario.

C'est au cours de la revue du mémoire, article par article, que la question d'une journée de repos hebdomadaire, c'est-à-dire le dimanche, que la question du travail le dimanche fut soulevée, et a fourni l'occasion à M. Taschereau de faire une mise au point. M. J.-A. Daoust demande à ce sujet au gouvernement de ne plus permettre l'ouverture d'usines de pulpe et de papier et de faire cesser le travail le dimanche. Le premier ministre a répondu alors de la façon suivante à cette demande de M. Daoust:

"Nous avons fait la nomination, dit-il, de deux inspecteurs, dont l'un à Trois-Rivières et l'autre à Hull. Les derniers rapports que j'ai reçus sont à l'effet que seul le travail urgent se fait le dimanche. Encore une fois, si vous avez des cas particuliers à nous signaler, je serai heureux de faire intervenir mon département".

M. Daoust répond alors que dans certains centres comme Drummondville et la Gatineau, on cesse de travailler pendant la visite des inspecteurs, mais qu' aussitôt après leur départ, on recommence de plus belle dans la soirée même. Ces cas se seraient produits il y a deux ou trois semaines.

M. Taschereau ajoute alors qu'il souhaiterait beaucoup le retour à l'ancien système, d'après lequel la loi du dimanche était sous le contrôle provincial et non fédéral. "La loi fédérale, dit-il, permet le travail dans les cas urgents, mais elle donne lieu à des abus. Nous recevons ensuite des reproches que nous ne méritons pas. Nous aimerions mieux faire notre propre loi, elle serait plus conforme à notre idéal". Pour le moment, repart-il, nous faisons tout en notre pouvoir pour faire cesser le travail du dimanche, et nous coopérons en tant que possible avec les organisations qui luttent dans le même but.

M. Pierre Lefebvre, président de l'exécutif du Congrès pour la province de Québec, expose les raisons de la démarche de la délégation, soit l'amélioration des conditions des travailleurs et l'adoption de mesures plus protectrices, et les délégués des différents conseils donnent des explications sur les points du mémoire. Voici les principaux qui ont été étudiés:

Pulvérisateurs de peintures

La première clause se rapportait aux conditions de travail des peintres chargés de faire des travaux à l'aide de pulvérisateurs mécaniques. M. Raoul Gervais a exposé qu'aujourd'hui les peintres sont obligés de se servir de ces appareils, mais ils désirent une plus grande protection. La Loi d'Ontario classe au rang des maladies industrielles le cas de ces peintres dont la santé est menacée lorsqu'ils se servent de ces appareils pendant quelques années.

"Si les maladies industrielles font partie de la Loi des Accidents du Travail dans l'Ontario, elles seront incluses dans la nôtre", déclara le premier ministre.

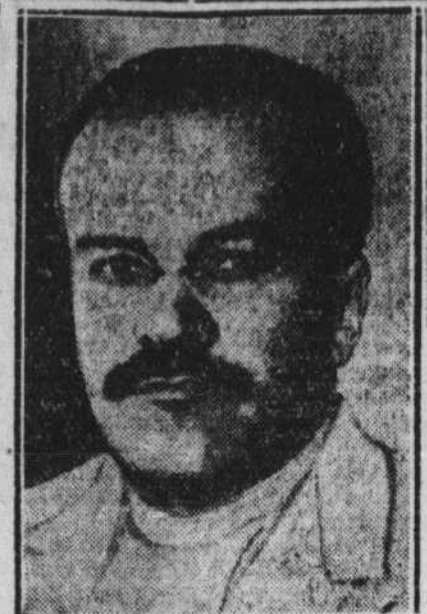
Sur l'assurance obligatoire d'automobiles, le délégué Girard remarqua qu'un grand nombre d'accidents étaient causés par de vieux véhicules qui endommagent les neufs, et dont les propriétaires ne s'inquiètent pas des frais. "Ne croyez-vous pas, dit M. L.-A. Taschereau, qu'un conducteur de vieille machine qui sera assuré ne viendra pas porté à prendre autant de risques?"

"Nous avons étudié cette question longtemps, dit M. Girard, et nous en sommes venus à la conclusion que cette assurance était nécessaire". M. Taschereau: "J'espère que vous allez nous permettre d'y penser aussi longtemps que vous y avez pensé vous-mêmes".

Les monte-charges

Le délégué A. Mathieu réclame ensuite une inspection plus sévère des monte-charges. "Actuellement, a-t-il fait remarquer, des échelles sont fixées sur les monte-charges et un ouvrier qui doit monter à la hauteur du dixième étage ou du quinzième est exposé à avoir une faiblesse et à faire une chute. Nous voudrions remédier à cet état de choses en obligeant les entrepreneurs à installer des escaliers au lieu des échelles."

En exposant le danger des échelles fixées aux monte-charges, M. Mathieu a aussi demandé de protéger davantage les ouvriers en rendant obligatoire la construction de planchers de protection sur les charpentes en construction. Très fréquemment, les travailleurs sont



M. VIACHESLAV MIKHAILOVICH MOLOTOV vient de succéder à M. Alexei Rykov comme président du conseil des commissaires du peuple et comme président du conseil du travail et de la défense de l'Union soviétique.

atteints par des rivets chauds, outils, ou autres objets qui tombent des étages supérieurs, et cette clause a été insérée afin de faire disparaître ces dangers.

L'article concernant l'assurance du chômage l'invalidité et la maladie n'a pas été expliqué en détails comme les autres, car le gouvernement a reçu toutes les informations nécessaires à ce sujet. De plus, la suggestion du premier ministre, les délégués ont été priés de soumettre le tout à la Commission des assurances sociales qui se fera un plaisir d'entendre les suggestions des travailleurs.

Une journée de repos

M. Adhémar Tremblay a été chargé d'expliquer ensuite la clause se rapportant au "jour de repos hebdomadaire". Il a exposé que quatre catégories de gens doivent travailler sept jours par semaine. Ce sont: les employés de garage, les boulangers, les cuisiniers dans les hôtels, et les employés des lieux d'amusement. Comme le délégué était ces catégories de travailleurs, M. L.-A. Taschereau a remarqué: "Vous pourriez ajouter une cinquième catégorie: les ministres".

M. Tremblay souligne le fait que ces gens voudraient avoir au moins une journée de repos au cours de la semaine, et le premier ministre lui demande s'il s'agit seulement du repos dominical, ou d'un congé d'une journée par semaine. "Un jour de congé par semaine," répond le délégué.

Au sujet de la limite d'âge de travail, M. Brunet prétend que l'on refuse de l'emploi dans certaines manufactures à des hommes qui dépassent quarante ans. Il déclare que si cet état de choses se continue il sera impossible de nommer même des ministres après quarante ans.

M. Taschereau: "Dans ce cas, il faudrait donner des pensions de vieillesse après quarante ans. Je sais d'où viennent ces plaintes. On a laissé l'impression qu'un homme âgé de quarante-cinq ans est dans l'impossibilité de trouver de l'emploi ou que ce soit."

Ce n'est pas exact. Il est malheureux que des gens aient répandu cette fausse impression. Les patrons ont pu avoir recours à une telle méthode pour une raison que vous connaissez tous."

Bureaux de placements

A la clause du salaire minimum, le délégué Pelletier demande une plus grande protection pour les femmes et jeunes filles employées dans les magasins. On a protesté ensuite contre les bureaux de placement privés.

En demandant la suppression de ces bureaux, M. Corriveau affirme qu'ils favorisent l'exploitation des sans-travail et que plusieurs propriétaires de ces bureaux avaient encore une licence, alors qu'on avait promis de la leur enlever.

"Pardonnez-moi, dit M. Francoeur, il ne reste plus que huit bureaux de placement privés. Deux sont établis à Hull, et six à Montréal. Dans le passé, il y en avait dix-neuf. Notre politique est de les faire disparaître tous, et nous le faisons petit à petit."

M. Corriveau revient alors à la charge en disant que les bureaux en question sont une mauvaise chose pour les chômeurs, "collets blancs". "Ces derniers, dit-il, ne sont pas habitués à chercher des positions, et la première chose qu'ils font, c'est de s'adresser aux bureaux de placement. Ils se font exploiter et ne trouvent aucun emploi. Je dis, moi, que ces bureaux favorisent le communisme et le bolchevisme, et la province ferait mieux de sacrifier \$100,000 qu'elle reçoit en taxes plutôt que de les tolérer. Il est grand temps que ces bureaux disparaissent".

M. Taschereau. — Quelques-uns nous ont dit qu'il valait mieux les garder pour aider les étrangers, italiens, polonais, etc.

M. Foster. — Je ne le crois pas. Ces bureaux sont une véritable exploitation.

M. Omer Fleury réclame la nomination d'inspecteurs qui verront à ce que les entrepreneurs paient le juste salaire à leurs employés et qu'ils respectent leurs engagements.

Nous avons nommé des inspecteurs, dit M. Francoeur.

Très bien, répliqua M. Fleury, mais la situation des travailleurs est souvent embarrassante; lorsqu'ils font rapport, ils sont menacés d'être congédiés. Cette loi d'inspection et du juste salaire devrait aussi s'appliquer sur les chantiers subventionnés par le gouvernement.

Les autres clauses moins importantes ont aussi été expliquées.

La loi des accidents de travail

M. J.-T. Foster félicite avant que la délégation se retire, le chef du gouvernement d'avoir inséré dans le discours du trône des amendements à la loi des accidents du travail. "L'expérience des dernières années, dit-il, démontre que nous avons raison. J'apprécie le geste du gouvernement d'avoir prévu

Chez DUPUIS

Rues Ste-Catherine — St-André — Demontigny — St-Christophe Plateau 5151

Vente Semestrielle de Meubles et d'articles d'ameublement

En tous temps de l'année on trouve chez Dupuis un vaste assortiment de meubles aux plus bas prix possibles mais la Vente Semestrielle de la mi-hiver, comme celle de la mi-été, présente des offres exceptionnelles dont les acheteurs avisés savent profiter. Voyez, par exemple, les mobiliers annoncés ci-dessous.

PROFITEZ DE NOS CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT

MOBILIER DE VIVOIR

Élégant mobilier "Chesterfield" fini en moiré brun. Coussins sans envers bien recouverts de moquette. Fabrication très solide. Causeuse et 2 fauteuils dont un avec dossier à ailettes. SPECIAL.

69.50

MOBILIER DE SALLE A DINER

9 meubles d'un beau fini noyer. Élégant buffet, cabinet vitré comportant 1 tiroir dans le bas. Table genre piédestal de 42 x 48 pouces, s'allongeant à 6 pds. Sièges recouverts de cuir brun. SPECIAL.

69.50

Dupuis Frères au quatrième

Dupuis Frères au quatrième

J.-N. DUPUIS, gérant, honoraire ALBERT DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-trés.

Petite vie des saints

9 janvier

SAINT HONORÉ, martyr. Saint Honoré naquit à Buzancais, dans le diocèse de Bourges, à la fin du XIIIe siècle. Son père s'occupait du commerce de bestiaux et y avait acquis une grosse fortune. Honoré reprit les affaires paternelles avec le même succès. Sa charité pour les pauvres était inépuisable. Mais ce qu'il le signalait plus encore, c'était sa rigoureuse probité. Elle devait causer un jour sa glorieuse mort.

Il revenait du Poitou, quand il s'aperçut que parmi les bêtes que ses compagnons et lui allaient mettre en vente, il y avait du bétail volé. Il protesta avec énergie contre cette improbité, sans peur de dénoncer les coupables et les mit en devoir de restituer. Ceux-ci, furieux, se retournèrent contre celui qui avait filé si courageusement leur injustice, et le massacrèrent.

Les restes de la famille du tsar

Paris, 9 (S.P.A.) — Le comte de Giers, ancien ambassadeur russe à Rome, à qui le général Janin aurait confié les restes des membres de la famille impériale de Russie, a déclaré au Petit Journal qu'il est possible que ces restes soient authentiques, mais qu'il ne pourrait pas l'affirmer. Il a refusé de dire où se trouve le cercueil que Janin a transporté jusqu'à Paris.

Banque volée de \$5,000

Deux audacieux bandits ont pénétré hier midi dans la succursale de la Banque Royale, rue Saint-Denis, près Bélanger, et ont enlevé à la pointe du revolver une somme de \$5,000. L'affaire s'est déroulée avec une rapidité telle que ni le gérant, M. J.-A. Sabourin, ni son employé, M. Marcuso, ni un client, M. Painchaud, qui se trouvaient alors dans la banque, n'eurent le temps d'intervenir.

L'un des bandits couvrait les trois personnes de son revolver pendant que l'autre sautait par-dessus le comptoir allait enlever des liasses de billets de banque dans la cage du caissier.

Leur coup fait, les deux hommes se replièrent vers une automobile qui les attendait dans la rue et s'enfuirent. Le gérant et son employé ont donné une bonne description des bandits à la police. On croit que ce sont deux Italiens. Il n'est impossible de prendre le numéro de l'auto.



Dans le sillage des caravelles

Si vous recherchez des cieux plus cléments

Demandez notre liste complète des

CROISIERES D'HIVER

aux

Indes Occidentales

ANTILLES — BERMUDES CUBA — PANAMA

La Méditerranée

TERRE-SAINTE et EGYPTE

Amérique du Sud

— Afrique

TOUR DU MONDE

PLUSIEURS AUBAINES

Ecrivez ou téléphonez au

SERVICE DES VOYAGES LE DEVOIR

430, Notre-Dame Est

Tél. Harbord 1241 Montréal

Le tout sans obligation.

Le canal de Corinthe

est fermé

Athènes, 9. (S. P. A.) — Par suite d'un éboulement provoqué par un récent tremblement de terre, le canal de Corinthe est fermé pour un mois. On prévoit un second éboulement.